ISSN N°3040-2190

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Conseil d'architecture d'urbanisme & de l'environnement

VAL DE MARNE

AGENCE DE L'ÉNERGIE

36 rue Edmond Nocard
94700 Maisons-Alfort

Tel : 01 48 52 55 20

contact@caue94.fr
www.caue94.fr

Le CAUE du Val-de-Marne est une association instituée par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

ÉDITO

Sabine Patoux
Présidente du CAUE du Val-de-Marne
Présidente déléguée du Conseil départemental du Val-de-Marne
Conseillère municipale au Plessis-Trévise

Sobriété, nature en ville, rénovation thermique des bâtiments, réemploi et matériaux biosourcés, ... Autant d'enjeux nouveaux et pressants que collectivités et professionnels doivent désormais maîtriser et mettre en œuvre.

Les équipes du CAUE 94 et de son pôle énergie se sont efforcées d'accompagner leurs différents publics dans chacun de ces domaines tout au long de cette année, en leur mettant à disposition des informations éclairantes par le biais de nouveaux formats et de rendez-vous adaptés aux contraintes actuelles.

2023 a été marquée par un coup d'arrêt sans précédent des mises en chantier et des transactions immobilières, plongeant de nombreux acteurs du secteur dans les affres économiques, tout en malmenant les ressources publiques. Et si une légère amélioration a pu s'esquisser en matière de financements en fin d'année, rien ne laisse encore présager un retour à des perspectives plus favorables. Il faut donc « faire avec », tout en intégrant désormais le défi climatique à toutes les transformations de nos lieux de vie.

Le deuxième palmarès «Architectures habitées dans le Val-de-Marne » aura permis de mettre en lumière des habitations récemment construites ou rénovées aux quatre coins de notre département, inspirantes pour celles et ceux qui portent un projet à plus ou moins longue échéance. La richesse et la diversité des réalisations référencées témoignent, si nécessaire, de la plus-value irremplaçable de l'architecte aux côtés des familles pour aboutir à des espaces de qualité, ergonomiques, esthétiques et durables.

Alors que les évolutions de tous ordres s'accélèrent, rendant le contexte perpétuellement changeant et les perspectives aléatoires, le CAUE 94 adapte ses accompagnements et sa palette d'interventions, interroge ses pratiques tout en s'efforçant de répondre sans déméríter aux objectifs que la loi lui a fixés il y a bientôt cinquante ans.

Sabine Patoux

SOMMAIRE

4 **Le CAUE 94 et l'Agence de l'énergie**

Qui sommes-nous ?

Le Conseil d'Administration

L'équipe en 2023

12 **Un outil commun**

L'Annexe

PÔLE ARCHITECTURE, URBANISME, ENVIRONNEMENT, PAYSAGE

16 **Sensibilisation et conseils aux porteurs de projets**

Palmarès « Architectures habitées »

22 **Accompagnement des professionnels et des collectivités**

Connaître et gérer le bâti scolaire

32 **Information des professionnels et des collectivités**

Ambition architecturale, environnementale et thermique dans le projet

40 **Formation des professionnels et des collectivités**

Réglementation environnementale 2020 des bâtiments neufs

46 **Sensibilisation jeune public**

ArchiPEL, des projets éducatifs libres pour découvrir son territoire

52 **Sensibilisation grand public**

Suivez les guides au quartier du Palais

PÔLE ÉNERGIE

62 Accompagnement et information des ménages

Des dynamiques territoriales en faveur de la rénovation énergétique du parc de logements anciens

72 Accompagnement et information des professionnels et des collectivités

Visite d'un chantier de rénovation énergétique exemplaire

80 Accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique

Formation à la lutte contre la précarité énergétique

86 Sensibilisation du jeune public

92 Ressources / publications

Le fonds documentaire

RES'AUE

L'Observatoire national des CAUE

Newsletter « Empreintes »

96 Communication

Temps forts de l'année 2023

Réseaux sociaux

Revue de presse

LE CAUE 94 ET L'AGENCE DE L'ÉNERGIE

6 Qui sommes-nous ?

7 Le Conseil d'administration

8 L'équipe en 2023

12 L'Annexe du CAUE

QUI SOMMES-NOUS ?

Le CAUE du Val-de-Marne

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val-de-Marne est un organisme départemental d'information, de conseil, de formation, de rencontres et d'initiatives, ouvert à tous. Créé par la Loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977, le CAUE a un statut associatif et assure une mission de service public auprès des collectivités, des professionnels et des particuliers et a pour but de promouvoir et de sensibiliser à la qualité architecturale, urbaine et environnementale.

Soucieux de prendre en compte les préoccupations de qualité environnementale et de développement durable dans le bâti et dans l'aménagement urbain, le CAUE du Val-de-Marne a créé, en 2007, un pôle Agence de l'énergie, qui a pour vocation d'intervenir dans les domaines des économies d'énergie, de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables.

L'équipe pluridisciplinaire du CAUE et de l'Agence de l'énergie réunit des compétences et des expertises variées, afin de concilier au mieux qualité architecturale et urbaine et problématiques environnementales.

Le pôle Agence de l'énergie

Porté par le CAUE, le pôle Agence de l'énergie fait partie du réseau régional des structures de conseil France Rénov' mis en oeuvre par l'ADEME et animé par le Conseil Régional d'Île-de-France, la Fédération Métropolitaine des Agences Locales de l'Énergie et du Climat et ses structures associées, mais aussi en partenariat avec les collectivités locales.
Il a pour mission d'encourager à réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, notamment celles liées à la conception et à l'usage des bâtiments ou encore aux déplacements.

Financement

Le CAUE est principalement financé par la Taxe d'Aménagement dont un pourcentage lui est reversé par le Conseil départemental.

Les ressources de l'Agence de l'énergie du Val-de-Marne proviennent :
• de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)
• de la Métropole du Grand Paris
• du Conseil régional d'Île-de-France
• du Conseil départemental du Val-de-Marne.
L'Agence de l'énergie est, à ce titre, partenaire du Plan Climat Énergie du Val-de-Marne.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente
Mme Sabine PATOUX, Présidente déléguée du Conseil départemental du Val-de-Marne, Conseillère municipale au Plessis-Trévise.

Vice-Président
M. Samuel BESNARD, Conseiller départemental du Val-de-Marne, Adjoint au Maire de Cachan, Délégué au développement urbain et métropolitain, aux grands projets et aux espaces publics.

Représentants de l'État - membres de droit
Mme Anne-Marie BAZZO, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale du Val-de-Marne.
M. Benjamin BEAUSSANT, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts.
Mme Ghislaine FINAZ, Architecte des Bâtiments de France.
Mme Julie TISSOT, Directrice de l'Unité Départementale du Val-de-Marne, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France.

Représentants des collectivités territoriales - désignés par le Conseil départemental
M. Jean-Pierre BARNAUD, Vice-président de la Métropole du Grand Paris, Vice-président du Conseil départemental du Val-de-Marne, Vice-président du territoire Grand Paris Sud Est Avenir, Maire de Chennevières-sur-Marne.
M. Jacques-Alain BENISTI, Président délégué du Conseil départemental du Val-de-Marne, Vice-président du territoire Paris Est Marne&Bois, Maire de Villiers-sur-Marne.
M. Christian FAUTRÉ, Conseiller municipal à Champigny-sur-Marne.
M. Tonino PANETTA, Vice-président du Conseil départemental du Val-de-Marne, Conseiller territorial de GOSB, Maire de Choisy-le-Roi.

Représentants des professions concernées - désignés par le préfet
M. Fadi HABIB, Président de l'Union des Architectes du Val-de-Marne.
Mme Anne LABROILLE, Conseillère élue à l'Ordre des Architectes d'Île-de-France.
M. Jean-Marc L'ANTON, Fédération Française du Paysage.
M. Edouard MAGDZIAK, Fédération Française du Bâtiment du Grand Paris.

Personnes qualifiées - désignées par le préfet
Mme Sabine BOGNON, Enseignante à l'École d'Urbanisme de Paris.
Mme Anne MAÏKOVSKY, Directrice territoriale de « Grand Paris Seine Amont » à Grand Paris Aménagement.

Membres élus par l'Assemblée générale
Mme Anne-Marie BOURDINAUD, Conseillère territoriale de GPSEA, Adjointe au Maire de Sucy-en-Brie.
M. Philippe DUBUS, Conseiller territorial de PEMB, Adjoint au Maire de Champigny-sur-Marne.
Mme Hélène LE GALL, Directrice de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Val-de-Marne (ADIL).
Mme Yannick PIAU, Présidente honoraire du CAUE du Val-de-Marne.
Mme Hélène SALLET-LAVOREL, Directrice du Comité Départemental du Tourisme du Val-de-Marne.
Mme Sylvie SIMON-DECK, Conseillère métropolitaine, Conseillère territoriale de GPSEA, Adjointe au Maire de Créteil.

Représentant du personnel
Mme Nathalie LUZURIER, Assistante de direction, CAUE du Val-de-Marne.

L'ÉQUIPE EN 2023

DIRECTION

Laëtitia GRIGY,
Directrice du CAUE du Val-de-Marne
Architecte - Urbaniste

ADMINISTRATION / COMMUNICATION / DOCUMENTATION

Laetitia BONNEFOY
Documentaliste /
Chargée de mission

Sabrina JABEUR
Assistante
administrative

Nathalie LUZURIER
Assistante de
direction

Chrystelle MANIER
Chargée de
communication

Violaine PÉCOT
Chargée de
communication

ARCHITECTURE/ URBANISME / PAYSAGE

Lara AUSSEL
Architecte

Typhanie BRICO-DEROIN
Architecte

Anouk CHEVRIN
Architecte

Fabienne CLABAUT
Urbaniste

Eloïse CLERJAUD
Paysagiste

Sabrina KARA
Architecte

Hugo LE GOFF
Paysagiste

Franca MALSERVISI
Architecte

Gabrielle MATET
Architecte

Emmanuel PUJO
Architecte

Sophie TESSANDIER
Architecte

Patrick URBAIN
Architecte

Julien VERRIER
Écologue

PÔLE AGENCE DE L'ÉNERGIE

Richard WISSLER,
Responsable de l'Agence de l'énergie

Komi AHALI
Conseiller France Rénov'

Estelle AURAY
Architecte ingénieure
Conseillère France Rénov'

Camille LAURENT
Conseillère France Rénov'

Anaïs LLULL
Conseillère France Rénov'

Karine MANTEY
Conseillère France Rénov'

Minnetta MCADAMS
Conseillère France Rénov'

Syl Moon MUSABUCK
Conseiller France Rénov'

Odile PÉCHEUX
Architecte
Conseillère France Rénov'

Carine PILLET
Conseillère France Rénov'

Thomas REYSER
Conseiller France Rénov'

Gwendoline TURPIN
Architecte
Conseillère France Rénov'

Un outil commun : L'Annexe du CAUE 94

Un outil de sensibilisation multi-fonctionnel, mobile et autonome en énergie

Le CAUE du Val-de-Marne met à disposition des communes et des territoires, son «Annexe », conçue comme un outil mobile de conseil, d'animation et de sensibilisation pour tous les publics.
Outil flexible de médiation pour parler d'architecture, de rénovation, de patrimoine, de rénovation énergétique du logement, d'urbanisme et d'environnement, elle peut être utilisée pour tout événement organisé à la demande.
Installée dans l'espace public, son architecture particulière en fait un signal.

PÔLE ARCHITECTURE, URBANISME, ENVIRONNEMENT, PAYSAGE

16 Sensibilisation et conseils aux porteurs de projets

22 Accompagnement des professionnels et des collectivités

32 Information des professionnels et des collectivités

40 Formation des professionnels et des collectivités

46 Sensibilisation jeune public

52 Sensibilisation grand public

Sensibilisation et conseils aux porteurs de projets

Quelques chiffres

1058

conseils
en architecture

dont la moitié
pour un projet
de rénovation

+ 78 %

de nouvelles
adhésions à
CoachCopro

49

candidatures
reçues

&

19

communes
représentées

pour la 2nde édition
du Palmarès

PALMARÈS ARCHITECTURES HABITÉES DANS LE VAL-DE-MARNE, DEUXIÈME ÉDITION

Initié en 2020, ce Palmarès vise à valoriser la production architecturale à l'échelle d'un projet individuel et à révéler les savoir-faire des acteurs et des professionnels du bâtiment.

Édition 2022-2023

Cette seconde édition était ouverte aux binômes maîtres d'ouvrage / maîtres d'œuvre souhaitant valoriser une réalisation située dans le Val-de-Marne, dont la date de réception du chantier devait être comprise entre le 01/01/2013 et le 30/06/2022. La réception des candidatures s'est déroulée du 1er septembre au 26 octobre 2022 et a permis de recueillir 49 candidatures.

Parmi les projets candidats, répartis sur 19 communes, le CAUE du Val-de-Marne a souhaité valoriser des réalisations de différentes tailles, ayant des qualités esthétiques, techniques, environnementales et témoignant d'une réflexion globale sur la façon d'habiter.

Résultats

Deux lauréats ont été désignés par le jury, qui a également remarqué six autres projets pour leurs qualités de conception, d'insertion ou leur démarche environnementale.

LAURÉAT - Maison sur le mur - Fontenay-sous-Bois - architecte: ARBA
« *Dans nos projets en bois, il y a toujours l'idée de laisser la charpente apparente pour exprimer les espaces et donner les ambiances.* » Jean-Baptiste Barrache, Architecte

LAURÉAT - Studio Mimi - Maisons-Alfort - ARCHITECTE : Paul de Coudenhove
« *Nous avions le rêve de trouver un espace qui soit à la fois espace de création et d'habitation.* » Flavien Prioreau, propriétaire

Le CAUE du Val-de-Marne a également désiré impliquer les citoyens dans le choix des architectures à valoriser, en proposant au public de voter en ligne et de façon anonyme pour la réalisation qu'il préférait.

PRIX DU PUBLIC - Maison Kléber - Ivry-sur-Seine - ARCHITECTE : Emmanuel Bénet

Autres actions 2023

Conseil aux particuliers par le CAUE du Val-de-Marne et l'Agence de l'énergie

Des permanences d'architectes conseillers et/ou d'ingénieurs en maîtrise de l'énergie du CAUE se tiennent une ou plusieurs fois par mois dans différentes communes du Val-de-Marne, à la demande des mairies pour leurs administrés. Lorsque ce service ne peut être assuré dans la municipalité, les particuliers sont reçus dans nos locaux à Maisons-Alfort.

« … le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre… »

Loi du 3 janvier 1977,
article 7 alinéa 3.

Conseil aux copropriétés Plateforme CoachCopro®

En 2016, le CAUE 94 et son pôle énergie ont lancé, dans les territoires dont ils ont la charge, la plateforme créée par l'Agence Parisienne du Climat : CoachCopro. Il s'agit d'un service gratuit et indépendant dédié à la rénovation énergétique des copropriétés et qui permet de les accompagner tout au long de leur projet. Les copropriétaires peuvent accéder à différents documents ainsi qu'à un accompagnement (en ligne par téléphone ou lors de rendez-vous) proposé par un binôme composé d'un architecte et d'un ingénieur en maîtrise de l'énergie.

642 copropriétés, dont 285 inscrites dans l'année, étaient adhérentes au 31 décembre 2023.

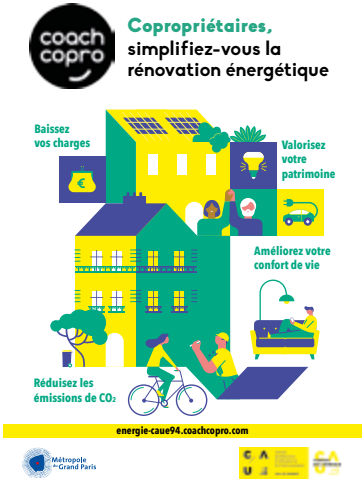

La Pause Réno

La Pause Réno est un cycle de webinaires thématiques de 45 minutes, dont l'objectif est d'accompagner les particuliers durant leur projet d'amélioration du logement, mais également de leur faire découvrir des solutions architecturales, des techniques et des matériaux adaptés à leur situation.

En 2023, 34 personnes ont participé à ces rendez-vous en visio-conférence.

Trois ateliers ont été animés par les architectes et paysagistes du CAUE sur les thèmes suivants :
- Clôtures et haies
- Économiser l'eau dans mon jardin
- Faire une petite extension

La Fabrique à projets

La Fabrique à projets est un atelier en petit groupe visant à accompagner les particuliers dans leurs démarches.

À la fois technique et convivial, moment d'échanges et de partage, l'atelier est l'occasion de croiser les expériences des uns pour nourrir la réflexion des autres.

De la définition des besoins aux démarches administratives, du choix des matériaux en passant par la lecture des devis, les conseillers-ères du CAUE 94 et de son pôle énergie répondent aux questions et aident les particuliers en leur apportant les clefs essentielles pour réaliser un projet performant et durable.

Accompagnement des professionnels et des collectivités

Quelques chiffres

5

« Cours Oasis »
inaugurées

Les établissements
scolaires représentent

50%

des équipements publics des collectivités

CONNAÎTRE ET GÉRER LE BÂTI SCOLAIRE

Les écoles maternelles et élémentaires constituent la partie plus importante des bâtiments tertiaires gérés par les municipalités. Le CAUE 94 a entrepris un travail d'inventaire et d'analyse de leurs qualités architecturales et constructives pour accompagner les collectivités dans leurs réponses aux défis posés par l'adaptation du bâti scolaire aux enjeux climatiques. Cette étude a été présentée aux élus en octobre 2023.

La construction des équipements scolaires a contribué à structurer l'aménagement des anciens bourgs puis des nouveaux quartiers, depuis la fin du XIX^{ème} siècle jusqu'à nos jours. Les écoles reflètent les phases d'évolution d'une ville et constituent une ressource bâtie qu'il faut aujourd'hui entretenir, réhabiliter et adapter aux changements climatiques.

Démarrage de l'étude

Ce travail mené par le CAUE fait suite à un repérage de l'ensemble des établissements scolaires du territoire GPSEA, soit environ 170 écoles maternelles et élémentaires. Une première série de 14 écoles représentatives a fait l'objet d'une analyse documentaire spécifique, donnant un aperçu des caractéristiques de chaque époque et de chaque typologie et solution constructive. Les fiches produites sont destinées à nourrir la réflexion sur la prise en compte du bâti existant dans le cadre des projets d'entretien, de réhabilitation ou d'amélioration énergétique. Elles visent aussi à favoriser les actions de valorisation culturelle de ces équipements municipaux, que tous les habitants connaissent et fréquentent.

Université des Maires du Val-de-Marne

Lors de la deuxième Université des Maires du Val-de-Marne, qui s'est tenue le 5 octobre 2023, le CAUE 94 a organisé un atelier pour présenter ces premiers résultats et proposer un accompagnement des collectivités engagées dans la réhabilitation de leur bâti scolaire.
Les délais souvent contraints de la phase d'étude ne permettent pas toujours aux services et aux équipes de maîtrise d'œuvre d'approfondir la phase de diagnostic comme ils le souhaiteraient. De ce fait, notre document pourrait être un appui.
Ce moment d'échanges avec les élus a permis de leur mettre à disposition.

Lancement d'un cycle de rencontres

Sur la base des besoins d'information et d'accompagnement qui ont été exprimés, le CAUE du Val-de-Marne prévoit, à partir de janvier 2024, l'organisation d'une série de rencontres destinées aux élus et aux services concernés sur cette thématique.

Les établissements scolaires représentent à eux seuls 50% des bâtiments publics des collectivités territoriales.

14 ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES REPRÉSENTATIVES DU BÂTI SCOLAIRE DU TERRITOIRE GPSEA

fiches documentaires

Phase 1 : Rendu intermédiaire
Juillet 2023

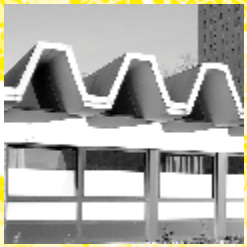

Conseil d'architecture d'urbanisme & de l'environnement
VAL DE MARNE

AGENCE DE L'ÉNERGIE

Autres actions 2023

Sucy-en-Brie : Cahier de recommandations architecturales, phase Diagnostic

La commune de Sucy-en-Brie a sollicité le CAUE pour la réalisation d'un cahier de recommandations architecturales, spécifique aux quartiers d'habitats homogènes construits entre 1973 et 1988.

Il s'agit de lotissements typiques de cette époque, organisés par des pavillons et leurs jardins autour de voies en boucles et d'impasses.

Ce cahier est composé d'une première phase de diagnostic visant à décrire les caractéristiques de dix opérations d'habitats homogènes, au niveau du bâti (les pavillons) et des aménagements extérieurs.
La deuxième phase, prévue en 2024, consistera en la rédaction de recommandations adaptées aux typologies des opérations identifiées en accord avec la ville.

Charte de la qualité construction à Choisy-le-Roi

La ville de Choisy-le-Roi a sollicité l'accompagnement du CAUE 94 dans la rédaction d'une « charte promoteur ».

Ce document de référence devrait permettre de maintenir l'équilibre des différents tissus bâtis de la commune.

Les objectifs principaux de cette charte sont :

- concevoir des logements de qualité,
- garantir des constructions durables et respectant une intégration harmonieuse,
- faciliter le parcours résidentiel des Choisyens,
- limiter les nuisances de chantier.

Inventaire du patrimoine de Villejuif

Dans le cadre de l'élaboration du PLU Intercommunal conduit par le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre, la commune de Villejuif souhaite intégrer les éléments de patrimoine architectural et urbain remarquables à identifier.

La municipalité a donc sollicité l'accompagnement du CAUE du Val-de-Marne pour la réalisation de cet inventaire.

Ce travail résulte de sessions d'arpentage, de recherche documentaire et de réunions de travail avec les services communaux.

Les éléments identifiés seront, dans un deuxième temps, classés par quartier et par typologie.

Villecresnes : cahier de recommandations architecturales pour la maison individuelle

La ville de Villecresnes a sollicité le CAUE du Val-de-Marne pour la rédaction d'un cahier de recommandations architecturales afin de préserver et de valoriser la qualité environnementale et architecturale de la commune.

Cette charte, qui porte exclusivement sur la maison individuelle, a pour objectif d'accompagner les projets de construction, d'agrandissement et de rénovation du bâti existant.

Par le biais de recommandations illustrées, ce document permet à chacun de mieux comprendre les composantes d'un projet qualitatif et de prendre conscience de l'impact des travaux individuels sur la qualité du cadre de vie et de l'espace public.

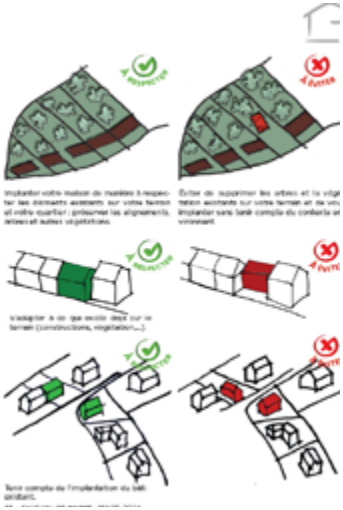

Autres actions 2023

Commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH)

Les décisions d'attribution des aides en faveur de l'habitat privé, octroyées par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), sont prises par le délégué de l'ANAH dans le département ou son représentant après avis de la commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH).
Le CAUE 94 siège à cette commission en tant que personne morale compétente en matière d'habitat. Huit à dix commissions se tiennent chaque année dans le département du Val-de-Marne.

Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Le CAUE est membre de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) du Val-de-Marne, qui se prononce sur les projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale. Conformément à l'article L751-2 du Code du Commerce, chaque CDAC est composée de 7 élus, dont le maire de la commune d'implantation, et de 4 personnes qualifiées en matière de consommation, de protection des consommateurs, de développement durable et d'aménagement du territoire.

Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS)

La commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites du Val-de-Marne, présidée par le Préfet ou son représentant, se réunit en formations spécialisées (conformément à l'arrêté préfectoral n°2014/7632 du 1er décembre 2014).
Pour la formation dite « des Sites et des Paysages », le CAUE 94 est membre siégeant au titre des personnes morales compétentes en matière d'aménagement d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement.

Commission locale de l'eau du Sage Marne-Confluence (CLE)

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau est coordonné par le Préfet, qui fixe par arrêté la composition de la Commission locale de l'eau (CLE).

Le CAUE du Val-de-Marne est membre de cette commission dans le collège des associations concernées et compétentes dans le domaine de l'aménagement, du paysage et de l'environnement.

Revue de projets DRIEA - UD 94

Depuis quelques années, le CAUE du Val-de-Marne participe à une revue de projets mensuelle organisée par les services de l'État. Celle-ci regroupe, le temps d'une matinée, architecte conseil de l'État, paysagiste conseil de l'État, ABF, différents services de la DRIEA, le Syndicat de gestion de rivières (Marne Vive et bassin versant de la Bièvre) et le CAUE 94. Ce temps d'échanges permet de discuter des projets en cours mais aussi d'identifier les enjeux importants pour le territoire et son évolution.

Commission Locale Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) Vincennes

Le CAUE est membre de la Commission Locale Site Patrimonial Remarquable instituée pour la ville de Vincennes. Cette Commission est consultée au moment de l'élaboration , de la révision ou de la modification du Plan de Valorisation de l'Architecture (PVAP) et/ou du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV).
Elle donne son avis sur des projets qui nécessitent des adaptations mineures.

Autres actions 2023

Cours Oasis

Les missions dans les écoles suivies depuis 2022 ont pris fin. Dans les cours livrées après les vacances d'été, des ateliers participatifs (plantations, règles de vie....) ont été répartis entre l'automne 2023 et le printemps 2024 à Arcueil, Cachan, Noiseau, et Vincennes.

Ces ateliers sont l'occasion d'échanger sur les besoins des usagers et leurs remarques sur les transformations de la cour.

Cinq concertations ont ainsi été menées avec les enfants et les équipes pédagogiques de septembre à décembre 2023 dans l'école maternelle Jules Ferry (Arcueil), les écoles maternelle et élémentaire Rosalind Franklin (Ivry-sur-Seine), l'école élémentaire Jean-Jacques Gressier (Joinville-le-Pont) ou encore l'école maternelle Albert Camus et l'école élémentaire Jean Jaurès (Noiseau).

Accompagnement sur la gestion des eaux pluviales dans l'espace public à Villejuif

Le CAUE du Val-de-Marne accompagne la commune de Villejuif pour la gestion intégrée des eaux pluviales dans le cadre de l'aménagement de deux de ses espaces publics : la mairie et son parc Pablo Neruda ainsi que la rue Pasteur.

Pour la première phase, qui consiste à définir une stratégie, le CAUE a animé deux réunions afin d'aider la commune à rédiger son cahier des charges. Ces temps d'échanges auront aussi permis de former l'équipe communale sur le sujet de la récupération de l'eau pluviale.

L'objectif est de passer de la ville « tout tuyau », considérant l'eau comme un déchet, à la ville « éponge » où l'eau de pluie est infiltrée, ralentie et stockée à ciel ouvert.

Réhabilitation du théâtre de verdure à Villeneuve-Saint-Georges

Pour ce projet, l'accompagnement de la ville de Villeneuve-Saint-Georges a a consisté en une relecture et un amendement de la note de présentation de la candidature pour l'attribution du label « Patrimoine d'intérêt régional ».
L'objectif est de retrouver la fonction initiale de cet équipement de plein air, qui accueillera des représentations proposées par les centres culturels, les centres d'animations et les associations de la commune.
Le CAUE est intervenu sur deux aspects : d'une part un conseil global à la collectivité tout au long du projet, et d'autre part la coordination avec les acteurs institutionnels et les associations concernés (ABF, Réseau européen des théâtres de Verdure...).

Jurys de concours

En 2023, le CAUE a été sollicité pour participer à six jurys de concours.

Pour des collectivités :

- Extension de l'école Parangon, à Joinville-le-Pont / lauréat : LT2A Architectes
- Construction d'une maison de l'animal à Chennevières-sur-Marne / lauréat : Régis Roudil
- Construction d'un gymnase à Joinville-le-Pont / lauréat : Oyapock Architectes

Pour des bailleurs :

- Réhabilitation en conception-réalisation de 366 logements à l'Haÿ-les-Roses / Bailleur I3F / lauréat FORM'Architecture
- 22 logements collectifs neufs au Perreux-sur-Marne / Bailleur I3F / lauréat : UNITS
- Réhabilitation de 139 logements à Fresnes / Bailleur I3F / lauréat : Plet et Mikol

Information des professionnels et des collectivités

Quelques chiffres

4

COUPS DE PROJECTEUR

130

participants au séminaire annuel de l'Observatoire de la qualité architecturale du logement

AMBITION ARCHITECTURALE, ENVIRONNEMENTALE ET THERMIQUE DANS LE PROJET

Le séminaire annuel de l'Observatoire de la qualité architecturale du logement des CAUE d'Île-de-France est un moment de rencontre entre professionnels pour renouveler les pratiques et interroger la méthode d'analyse et de valorisation du bâti existant dans les projets de réhabilitation.

Moment de restitution du travail des CAUE et d'animation du réseau des acteurs impliqués dans la création et la rénovation du bâti résidentiel, le séminaire annuel constitue, depuis 2009, un temps fort de l'action de l'Observatoire de la qualité architecturale du logement en Île-de-France.

À partir des études d'opérations, l'objectif est de réunir des professionnels pour créer les conditions d'émergence d'un débat, sur une problématique ciblée. Ouvert à un groupe restreint d'acteurs du cadre bâti - élus, aménageurs, maîtres d'ouvrage publics et privés, architectes - le séminaire est une plateforme d'échanges en vue de confronter des points de vue et de faire évoluer les pratiques.

La rencontre organisée en mars 2023 à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville a consisté, dans un premier temps, à présenter des fiches de retour d'expérience consacrées à des projets de réhabilitation incluant la création de surface, le changement de programme du bâti, ou encore des projets ambitieux d'amélioration thermique.

Après une présentation générale de la thématique de l'appel à contribution 2022, « Réhabilitations augmentées », les six opérations franciliennes ont été illustrées à partir des principaux enjeux qu'elles soulèvent.

Les discussions de l'après-midi ont été organisées en trois tables rondes thématiques, destinées à susciter le débat avec le public de professionnels :
- l'organisation d'équipes pluridisciplinaires pour caractériser l'existant dans les projets à enjeux patrimoniaux,
- les diagnostics techniques et le rôle de l'architecte,
- l'approche par le diagnostic d'usage dans les projets de réhabilitation.

La massification attendue des interventions pour améliorer la performance thermique des logements est une opportunité pour valoriser les qualités architecturales du cadre bâti. Les organismes de subvention se structurent, les outils et les démarches s'étoffent ; pourtant, dès le diagnostic, l'enjeu architectural n'est pas toujours pris en compte.

Les
c|a.u.e
d'Île-de-France
PROGRAMME
DU SÉMINAIRE
Inscrire une ambition architecturale,
environnementale & thermique dans le
projet de réhabilitation

Par ailleurs, l'intérêt patrimonial d'un bâtiment est trop souvent réduit à sa façade alors que de nombreux autres éléments constitutifs justifient une réhabilitation plus complète fondée sur le respect de ces aspects qualitatifs.

Comment inscrire une ambition architecturale et environnementale dans le projet de réhabilitation énergétique ?
Les tables rondes de l'après-midi ont permis d'explorer d'autres méthodes et critères d'observation pour prendre en compte toutes les qualités de l'existant au service de la réhabilitation énergétique, mais aussi de l'amélioration de la qualité des usages dans les logements.

Organisée par le CAUE du Val-de-Marne, la première table ronde a réuni trois architectes qui ont travaillé dans des contextes divers (type de commande, d'ensemble de logements, période de construction, reconnaissance de la qualité architecturale) :
- Florent Paoli, architecte, agence d'architecture Equateur, a présenté les études concernant la réhabilitation thermique de la cité Maurice Thorez à Ivry-sur-Seine, maîtrise d'ouvrage : bailleur Coop d'Ivry ;
- Paola Scaramuzza, architecte, historienne de l'architecture, enseignante à l'ENSA Versailles, agence a-bime, a expliqué le contexte et les résultats du diagnostic architectural et paysager de la Cité Frugès à Pessac, Le Corbusier architecte ;
- Clotilde Breux, enseignante DSA Patrimoine à l'ENSA Paris-Belleville et architecte à l'agence Pierre-Antoine Gatier ACMH, est revenue sur la spécificité de l'étude préalable concernant la résidence ILN Casanova de Jean Renaudie architecte, à Ivry-sur-Seine.

Dans chacun de ces projets, il était question de constructions ou ensembles ayant fait l'objet d'une reconnaissance patrimoniale : label Architecture Contemporaine Remarquable ; inscription MH ; classement MH 2013 + patrimoine mondial de l'UNESCO pour Le Corbusier. Cette reconnaissance a imposé l'élaboration d'un diagnostic patrimonial intégrant une analyse approfondie de l'existant pour en comprendre la logique et l'évolution dans le temps. Le diagnostic patrimonial, souvent confondu avec une description sommaire de l'édifice, demande un travail pointu qui croise la collecte et l'analyse des documents d'archives avec l'analyse du bâtiment lui-même (relevés, observations, instrumentation, sondages). Dans les trois contextes, les invités ont insisté sur l'apport fondamental de cette phase pour définir des choix de projets pertinents.

Autres actions 2023

Salon PASSIBAT

En 2023, le CAUE du Val-de-Marne a été sollicité par la Maison du Passif pour être partenaire du salon du bâtiment bioclimatique et de la sobriété énergétique PASSIBAT. Rendez-vous des concepteurs et des professionnels de la construction passive, ce salon est aussi ouvert à toute personne souhaitant découvrir de nouvelles manières de concevoir et de construire des bâtiments plus sobres et plus respectueux de l'environnement. Notre CAUE était le seul présent à cet évenement de niveau national, qui s'est déroulé à la Halle Baltard, à Nogent-sur-Marne.

Atlas des paysages du Val-de-Marne

Le CAUE porte les enjeux liés à la biodiversité et ce, à toutes les échelles, à commencer par celle du *grand paysage*. Les missions de conseil auprès de la co-maîtrise d'ouvrage de l'Atlas des paysages du Val-de-Marne (DRIEAT 94, CD 94, PEMB, GPSEA, GOSB) se sont traduites par le suivi de la mise en œuvre de l'Atlas et l'animation des ateliers de concertation sur les entités paysagères «Boucles de la Marne» et «Vallée de la Seine». Les ateliers constituent des moments d'échanges et de débats sur les enjeux identifiés dans l'Atlas.

Expérimentation et label Effinergie Patrimoine

L'expérimentation du label Effinergie Patrimoine a été lancée par le collectif Effinergie afin d'adapter le label Effinergie Rénovation aux bâtiments présentant des enjeux patrimoniaux. L'objectif était d'étudier simultanément les aspects énergétiques et patrimoniaux tout en veillant à la qualité d'usage des bâtiments, pendant une durée de trois ans. Le CAUE du Val-de-Marne a contribué à cette phase, avec les CAUE 66 et 77, dans le cadre d'un partenariat avec la FNCAUE. L'année 2023 a permis de diffuser les résultats, pour aboutir à la consolidation du label.

Coups de PROjecteur-Information et formation des professionnels

Le CAUE du Val-de-Marne et son pôle Agence de l'énergie proposent aux professionnels des visites de réalisations architecturales, urbaines, paysagères, des expositions, des conférences ou des tables rondes. Ces rencontres visent à donner aux acteurs de l'aménagement la possibilité de nourrir leur réflexion, dans un contexte qui n'a de cesse d'évoluer et où les questions énergétiques deviennent cruciales. En 2023, une table ronde a été organisée, sur la thématique «Réinvestir le patrimoine local pour revitaliser les territoires». Elle a été suivie par trois visites :
- Gymnase Paule Baudouin à Boissy-Saint-Léger
- Exposition « Matières à penser »
- Maison de l'environnement à Maisons-Alfort

Observatoire de la qualité architecturale du logement - Action en partenariat avec la DRAC IdF

Le CAUE du Val-de-Marne, avec l'Union régionale des CAUE d'Île-de-France et la DRAC Île-de-France, continue ses travaux de veille puis d'analyse d'opérations architecturales de logements. En 2023, les fiches ont été déclinées en deux formats :
- Un format «retour sur» portant sur des opérations ayant déjà fait l'objet de fiches il y a une dizaine d'années. L'objectif est d'apporter un nouveau regard critique sur ces projets et leur évolution après plusieurs années d'usage.
- Un format «en cours de réhabilitation», qui se concentre sur des opérations avant livraison. Ces fiches sont rédigées sur la base d'entretiens réalisés avec différents acteurs du projet, afin de mettre en avant leur démarche en fonction des spécificités du bâtiment d'origine.

Animation de la charte de l'Arc boisé

La 4ème Charte de l'Arc boisé (2021-2026) a officiellement pris effet le 18 septembre 2022. Depuis, cinq groupes de travail ont été définis. Le CAUE est référent pour le groupe de travail « Expansion de la forêt », en lien avec les actions de sensibilisation des professionnels et du grand public. L'objectif de ces groupes de travail est de faire l'état des lieux des actions de la 3ème charte et de formuler des propositions de mission pour la 4ème (mettre à jour et enrichir certains documents, sensibiliser aux outils existants, etc.).

Le CAUE 94 a co-animé l'action 9, qui a pour objet d'élaborer un guide sur la végétalisation urbaine avec des espèces locales, et l'action 11, qui vise à sensibiliser les particuliers à un traitement des espaces privés situés en lisière de forêt.

Plan de paysage - Cycle sur les cours Oasis et la gestion de l'eau

En partenariat avec les CAUE 77, 93 et le Syndicat Marne Vive (SMV), le cycle « L'eau pluviale, une ressource pour nos villes » avait débuté en octobre 2022 avec un webinaire rassemblant plus d'une centaine de participants.

En 2023, d'autres rencontres ont permis d'expliquer le principe des cours Oasis et leur rôle dans la mise en place d'une gestion intégrée de l'eau pluviale, ainsi que les spécificités de l'accompagnement du CAUE et du Syndicat Marne Vive.
Le CAUE 94 et le SMV ont animé des retours d'expériences et des visites de cours transformées dans le Val-de-Marne. C'était, pour les services des collectivités, l'occasion de poser des questions en prenant comme support de discussion la cour transformée.

Formation des professionnels et des collectivités

Quelques chiffres

40

conseillers France Rénov’ formés à la qualité architecturale

25

équipes candidates

pour

la 1ère édition

du concours

« Réinventer l’existant »

RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE 2020 DES BÂTIMENTS NEUFS

Une formation proposée aux collectivités territoriales, afin de permettre aux agents des services instructeurs de comprendre les enjeux de cette nouvelle réglementation mise en vigueur pour les bâtiments neufs.

Le plan de rénovation énergétique des bâtiments fait de la rénovation énergétique une priorité nationale. Le respect des engagements de la France pris dans la lutte contre le changement climatique, récemment réaffirmés dans la loi Energie-Climat, suppose que la France atteigne la neutralité carbone en 2050.

Depuis le 1er juillet 2021, la RE 2020 remplace progressivement la RT 2012.

Les évolutions sont majeures et ont pour objectif :
- La baisse des consommations énergétiques des bâtiments neufs, avec des évolutions importantes dans le calcul thermique réglementaire,
- La diminution de l'impact sur le climat grâce à la prise en compte des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie des bâtiments (ACV),
- L'adaptation aux changements climatiques et la prise en compte du confort d'été.

La mise en place de cette réglementation implique de nombreux questionnements au sein des services urbanisme de nos collectivités territoriales.

À cette occasion, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val-de-Marne, avec son pôle énergie, a organisé une formation sur la RE 2020 pour les instructeurs des services d'urbanisme des collectivités territoriales de Vitry-sur-Seine et d'Ivry-sur-Seine.

À l'issue d'une formation théorique, ils ont suivi une visite dirigée par Francis Landron, architecte et co-président du collect'If Paille. Il s'agissait d'un projet de 200 m^2 comprenant une maison avec un local professionnel, qui met en lumière le choix et la mise en œuvre des matériaux biosourcés dans la construction, et, plus particulièrement, du bois et de la paille. Ce bâtiment interroge les pratiques constructives tout en faisant prendre conscience aux instructeurs qu'il est possible de construire différemment tout en s'insérant harmonieusement dans l'environnement urbain.

La formation des différents acteurs du projet est essentielle pour prendre en compte les enjeux et les exigences de la RE2020 dans les projets de constructions neuves.

Dans cette optique, il est primordial que les collectivités territoriales, acteurs au sein de la chaîne du projet, appréhendent l'origine et le contexte de la réglementation environnementale, mais aussi les évolutions entre la RT 2012 et la RE 2020 ou encore les indicateurs primordiaux de cette réglementation.

Au-delà d'une sensibilisation aux fondamentaux de la performance énergétique et environnementale (avec l'Analyse du Cycle de Vie d'un bâtiment), ces apports ont pour objectif de leur permettre une bonne lecture des documents qu'ils auront à traiter.

Autres actions 2023

Instruire les projets de transformations, réhabilitations et constructions neuves.

Au sein d'un groupe de travail issu de l'Union des CAUE d'Île-de-France, le CAUE 94 dispense la formation « Architecture dans la ville », en poursuivant la réflexion pour rester au plus près de l'évolution des pratiques. Le contenu pédagogique propose de mieux comprendre et apprécier le projet architectural et son insertion dans l'environnement, en neuf comme en réhabilitation.

La formation est composée de cinq modules :

1 - Connaissance et compréhension de l'existant.
2 - Ambitions environnementales dans le projet.
3 - Les matériaux du projet.
4 - Insertion architecturale et urbaine des constructions neuves.
5 - La qualité du logement et la promotion privée.

Partenariat enseignement supérieur - Universités, écoles d'architecture et de paysage

Le CAUE du Val-de-Marne intervient dans le cadre de partenariats pour mettre en relation la formation des futurs professionnels de l'aménagement avec les spécificités et les acteurs du territoire.
Ces interventions peuvent prendre différentes formes selon le type de formation et les disciplines. Le CAUE 94 propose régulièrement des sujets de mémoire et ou des sites de projets d'étude, sur la base des problématiques territoriales. Il peut mettre en relation les enseignants avec les collectivités, mais aussi contribuer aux modules de formation grâce à sa connaissance du territoire. Les partenariats peuvent également se concrétiser dans l'accueil de stagiaires et dans le suivi de mémoires de Master. Une convention avec l'ENSA Paris Val-de-Seine est effective depuis trois ans.

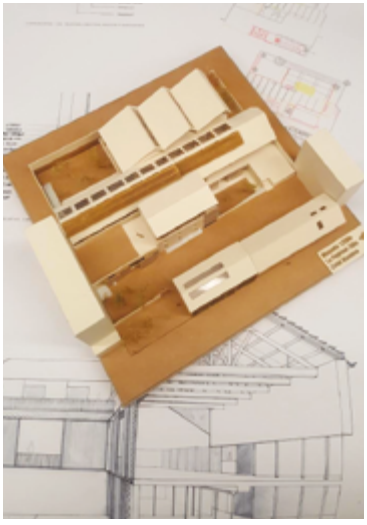

Formation des enseignants, stages « ouverture culturelle »

À travers des conférences, des visites de lieux et de sites paysagers, les interventions du CAUE dans les stages proposés aux enseignants de collèges et de lycées favorisent l'interdisciplinarité des approches et la connaissance directe du territoire. Le CAUE 94 construit, avec les CAUE 77 et 93, des modules de formation dans le cadre de l'offre proposée par l'Académie de Créteil. Les propositions de l'année 2023 ont permis de sensibiliser aux questions de l'environnement bâti et paysager, aux enjeux patrimoniaux et aux questions posées par le changement climatique.

Formation des conseillers France Rénov' de la Métropole

Créée en 2022 à la demande de la Métropole du Grand Paris, cette formation sur mesure a été reconduite deux fois en 2023. L'objectif : parler de la qualité architecturale dans le projet de rénovation énergétique. Les équipes des CAUE proposent d'aborder les thématiques que rencontrent quotidiennement les conseillers : observer l'existant, en identifier les spécificités, accompagner les arbitrages nécessaires et pouvoir convaincre divers acteurs de la pertinence d'un projet.

Concours étudiant « *Réinventer l'existant* »

Le CAUE 94 a participé aux commissions techniques pour pré-évaluer les projets avant leur passage devant un jury final. Ce concours sur l'adaptation du cadre de vie au changement climatique est porté par le Préfet de la région Île-de-France, la DRAC et la DRIEAT. Destiné aux étudiants des écoles d'architecture, il est l'occasion de faire de la rénovation énergétique une opportunité pour adapter le patrimoine existant, de mobiliser les professionnels de demain sur les enjeux de la rénovation énergétique et d'acculturer les étudiants au travail sur du bâti existant, parfois ancien, avec des techniques et des matériaux appropriés.

Sensibilisation du jeune public

Quelques chiffres

+ de 135 créneaux de visites dans le Val-de-Marne pour les Enfants du Patrimoine

=

2 760 élèves participants en 2023

14

classes ont participé cette année au projet Au fil des rails

interventions dans le cadre des Architectes & Paysagistes dans les classes

ARCHI'PEL, DES PROJETS ÉDUCATIFS LIBRES POUR DÉCOUVRIR SON TERRITOIRE

La DAAC (Délégation Académique à l'éducation Artistique et à l'Action Culturelle) de Créteil et le CAUE du Val-de-Marne proposent aux écoles, collèges et lycées du Val-de-Marne des ateliers ainsi que des visites construits conjointement avec les enseignants.

Le programme proposé par le CAUE 94 pour accompagner les classes répondant à l'appel à projet prévoit plusieurs séances : des ateliers de présentation théorique dans l'établissement, des parcours ou des moments d'échanges et d'observation sur le territoire ou chez les partenaires culturels associés (lieux patrimoniaux, musées, archives, Cité de l'architecture et du patrimoine, etc.).

Les ateliers sont modulables et flexibles pour s'adapter au projet de l'équipe pédagogique tout en répondant aux objectifs suivants :
-Sensibiliser les élèves à l'architecture et à l'urbanisme de leur ville et de leur territoire.
-Aborder l'environnement bâti et paysager par les matériaux, les techniques, l'histoire et les enjeux sociaux, économiques et culturels.
-Présenter les métiers de l'architecture et du patrimoine.
-Proposer des démarches d'appropriation créative du territoire.

Le programme de l'année 2022-2023 prévoyait l'accompagnement de deux classes de 4ème, d'une classe de 5ème et d'une classe de seconde.
En lien avec les enseignants, les quatre projets se sont inscrits selon des axes thématiques différenciés.

Au collège Édouard Branly de Nogent-sur-Marne, les ateliers ont eu pour objet de faire découvrir le patrimoine architectural de la ville en vue de la réalisation d'un petit guide de visite. Deux parcours, dans le centre-ville et sur les bords de Marne, ont été proposés aux élèves pour leur présenter les styles architecturaux de leur commune. Un atelier en classe a ensuite permis d'approfondir le vocabulaire et les différents courants architecturaux.

Au lycée des Métiers François Mansart de Saint-Maur-des-Fossés, l'accompagnement, en lien avec un projet de résidence sur les matériaux biosourcés, a porté sur les enjeux de la construction au regard du dérèglement climatique. Le but des ateliers étant de mettre en exergue les leviers d'actions possibles pour construire nos villes de manière plus durable. De petits ateliers-exercices sur les thématiques des matériaux, de l'énergie, de la nature en ville et de la conception bioclimatique, ont permis aux élèves d'appréhender et de comprendre ces sujets de manière plus pragmatique.
Pour finir, un parcours de découverte du patrimoine local et des différents matériaux rencontrés dans la ville de Saint-Maur a été proposé aux élèves.

Au collège Françoise Giroud de Vincennes, le projet visait à faire découvrir aux élèves la thématique de la nature et des continuités écologiques en ville.

Une première séance était une visite de cour Oasis. La seconde consistait en un parcours dans la ville de Vincennes afin d'évoquer les différents types d'espaces naturels et leur rôle écologique. Enfin, une carte sensible représentant les espaces de nature de Vincennes a été réalisée en classe durant le dernier atelier.

Au collège Jean Perrin de Vitry-sur-Seine, trois ateliers-parcours pour comprendre les grandes étapes d'urbanisation de la ville ont permis aux élèves, via diverses activités ludiques, de découvrir de manière active le centre-bourg, les grands ensembles et la ZAC Stalingrad.

Autres actions 2023

Les Enfants du Patrimoine - 20ème édition dans le Val-de-Marne

Soutenue par la DRAC Île-de-France et menée sous l'égide du Ministère de la Culture et de la Fédération nationale des CAUE, cette action de sensibilisation se déroule la veille des Journées Européennes du Patrimoine.
Elle offre gratuitement aux écoliers, collégiens et lycéens la possibilité de découvrir le patrimoine architectural, urbain et paysager grâce à un programme de plus de 300 visites en Île-de-France.

En 2023, 41 000 élèves ont participé à l'évènement dans toute la France, dont 2760 dans notre département !
Le CAUE du Val-de-Marne y proposait plus de 135 créneaux de visites.

Pour en savoir plus : www.les-enfants-du-patrimoine.fr

Les Architectes et les Paysagistes dans les classes - 21ème édition dans le Val-de-Marne

Initiée par le CAUE 94, cette opération a été reconduite pour la 21ème année, en partenariat avec les CAUE de Paris et de Seine-Saint-Denis, les académies de Paris, Créteil et Versailles, le Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Île-de-France et la Fédération française du paysage.

Cette action est basée sur le bénévolat et consiste à mettre en contact des architectes, des urbanistes, des paysagistes libéraux en exercice avec des enseignants désireux de les accueillir au sein de leur classe.

En 2023, le CAUE du Val-de-Marne a reçu 18 demandes d'interventions.

Ateliers *Nature et paysage*

Le Département et le CAUE 94 organisent conjointement les ateliers « **Un jardin dans ma main** » et « **Échappée buissonnière** » afin d'éveiller les enfants, près de chez eux ou dans un parc départemental, à la lecture de paysage et à la compréhension de leur environnement quotidien. Ils y découvrent aussi le métier de paysagiste, enrichissent leur vocabulaire et apprennent à se repérer dans l'espace. Après un premier temps d'expérience sensorielle en extérieur, chacun réalise une « maquette » de son jardin rêvé avec des matériaux récoltés sur place.

Au fil des rails

Le CAUE a accompagné la mise en œuvre du prolongement sud de la ligne 14 du métro, menée par la RATP depuis quatre ans.
En 2023, chaque classe devait créer une maquette collaborative du quartier de la future gare proche de son établissement.

Avec 14 classes participantes réparties sur 9 communes, ce sont cette année 372 élèves de CM1 et CM2 qui ont suivi chacun 8 séances d'atelier d'*Au fil des Rails*. L'ensemble des réalisations a été exposé trois semaines en juillet à la Fabrique du Métro, à Saint-Ouen.

Mallette pédagogique «Aux tours de Chantereine»

Alfortville s'est engagée dans un vaste Projet de Rénovation Urbaine afin d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers sud de la ville. Dans le cadre des travaux de démolition du quartier Chantereine, la commune a sollicité l'accompagnement du CAUE du Val-de-Marne dans sa démarche de sensibilisation des habitants.
Suite à l'exposition réalisée en 2022, le CAUE a confectionné une mallette pédagogique, qui évoque l'histoire des anciennes terres maraîchères et le contexte social et urbain de leur transformation.

Sensibilisation du grand public

Quelques chiffres

223

personnes
ont suivi nos
deux conférences
à Maisons-Alfort

17

visites proposées
par le CAUE 94 pour
les Journées Européennes
du Patrimoine

7

parcours disponibles dans la

Destination Val-de-Marne sur

Archistoire

SUIVEZ LES GUIDES AU QUARTIER DU PALAIS, À CRÉTEIL

Le projet «Suivez les Guides» est porté par l'Apes, en partenariat avec le CAUE. L'Apes est une association au service de la cohésion sociale, urbaine et territoriale. Elle agit aux côtés de ses adhérents pour améliorer la qualité de vie et le bien-être des habitants.

Former des « habitants-guides »

La mission a pour but de former des « habitants-guides » capables d'animer au cours de l'année des visites de leur propre quartier. En 2023, le CAUE 94 a formé sept habitants du quartier du Palais à Créteil.

Construit entre 1970 et 1974, cet ensemble urbain a été conçu par l'architecte Gérard Grandval dans le cadre de l'opération du « Nouveau Créteil ». Célèbre pour ces immeubles « Choux » et leurs balcons arrondis, le quartier du Palais est labellisé « Architecture Contemporaine Remarquable » par le ministère de la culture en 2008.

Déroulement

Lors d'une dizaine d'ateliers, les participants et le CAUE ont parcouru ensemble les rues du Palais afin de se transmettre mutuellement leurs regards, d'usagers et d'habitants d'un côté, d'architectes de l'autre. Cela a abouti à l'élaboration d'un parcours de visite autour d'une dizaine de points d'arrêt, représentatifs du quartier :

-les immeubles d'habitation
-la galerie marchande
-les équipements scolaires
-les équipements sportifs, etc.

La formation a permis aux habitants d'apprendre l'histoire de la construction de leur quartier et d'en savoir plus sur ses caractéristiques architecturales.

Les ateliers furent également l'occasion de développer d'autres facettes du projet : les habitants-guides ont notamment rencontré une comédienne, Marie Dupleix, qui les a aidés à travailler sur leur posture et leur aisance à parler en public.

En parallèle des parcours

Les guides ont pu concevoir et dessiner un logo personnalisé de l'action avec l'aide du collectif de graphistes « Ne rougissez pas ». Une réalisatrice radio, Noémi Quesnay, a conçu des capsules audio à partir de sons d'ambiance des ateliers et d'interviews des guides.

Objectifs du projet

Les objectifs portés par l'Apes et par le CAUE du Val-de-Marne à travers ce projet sont :

- la valorisation du parc immobilier des bailleurs partenaires de l'Apes par le biais de visites de certains des ensembles patrimoniaux les plus remarquables, comme le quartier du Palais à Créteil, d'une part,

- l'implication des habitants-guides autour d'une action commune, les ateliers de formation puis les visites pouvant se pérenniser dans le temps, d'autre part.

Des groupes de guides se sont déjà formés via ce dispositif dans le quartier de la Caravelle (Villeneuve-la-Garenne) et aux Espaces d'Abraxas (Noisy-le-Grand).

Pour accéder au site dédié et à la balade sonore :
https://www.apes-dsu.fr/suivez-les-guides-creteil

Autres actions 2023

Journées Européennes du Patrimoine (JEP) 40ème édition

Chaque année, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, le CAUE du Val-de-Marne guide le grand public à travers les sites emblématiques, méconnus ou en devenir du département.

En 2023, 17 créneaux de visites étaient proposés en deux jours.
La visite de l'ancien château, devenu Maison du citoyen à Fontenay-sous-Bois, a été conçue pour l'occasion, en lien avec le service des archives de la ville.
Les enfants du Conseil municipal des jeunes de la ville de Villeneuve-Saint-Georges ont également proposé le parcours qu'ils ont conçu au terme d'un travail mené avec le CAUE et un collectif d'artistes.

Au total, plus de 360 personnes ont participé à nos visites guidées lors du week-end.

Journées Nationales de l'Architecture (JNA) Thématique « Architecture et transition écologique »

Le Ministère de la Culture a instauré cette manifestation grand public dédiée à l'architecture en 2015. Dès la première année, les CAUE d'Île-de-France ont décidé de proposer un programme commun. Depuis 2021, cet événement est l'occasion d'inaugurer de nouveaux parcours accessibles via l'application Archistoire.
En 2023, le CAUE du Val-de-Marne a ainsi proposé, pour la première fois, un parcours dans Maisons-Alfort, intitulé «De l'école vétérinaire aux bords de Marne». Notre Annexe était installée sur le parvis de l'École vétérinaire pour accueillir les visiteurs.
Parallèlement, une visite du conservatoire de musique de Créteil fut guidée par Jacques Hesters, son architecte.

Rendez-vous aux Jardins

Portés par le ministère de la Culture, les « Rendez-vous aux jardins » mettent en valeur la préservation de la nature cultivée ainsi que la richesse et la variété des parcs et jardins historiques ou contemporains.

En 2023, le CAUE du Val-de-Marne a proposé deux visites :

- un parcours découverte de la Vallée de la Bièvre entre Arcueil et Cachan où la Bièvre a été réouverte. À partir de son tracé, la géographie permet de découvrir autrement cette vallée urbaine et son réseau d'alimentation en eau.

- une balade cristolienne le long des bords de Marne où, entre jardins familiaux et îles cachées, on peut découvrir un quartier bucolique et méconnu.

Printemps des cités-jardins

Cette manifestation, dont le thème de l'édition 2023 était « Les cités-jardins au naturel », est l'occasion de visiter ou revisiter des sites parfois fermés au public.

57 lieux, dans différentes cités-jardins d'Île-de-France, ont ainsi été proposés à la visite durant trois week-ends.

Participant à cette manifestation pour la troisième fois, le CAUE du Val-de-Marne avait choisi de faire visiter la cité-jardin du Noyer Habru, à Créteil.
Ce lotissement original des années 20, construit alors que la ville n'était encore qu'un village entouré de champs et de carrières, s'inspire des théories anglaises d'urbanisme.

Autres actions 2023

Conférences à Vincennes et Maisons-Alfort

En 2023, le CAUE du Val-de-Marne a donné à Vincennes un cycle de trois conférences autour de la thématique « Architectes et architecture du sport » sur les architectes Pier-Luigi Nervi (1891-1979), Kenzo Tange (1913-2005) et Roger Taillibert (1926-2019).

Deux conférences ont également été animées par des architectes du CAUE pour l'Université inter-âges de Maisons-Alfort : une histoire du développement de la banlieue et une monographie de l'architecte Henri Sauvage.

Conférence sur les Jardins de l'Est parisien

En lien avec une exposition du musée intercommunal de Nogent-sur-Marne intitulée « La banlieue côté jardin. Parcs et jardins à l'Est de Paris (1700 – 2000) », cette conférence proposait un regard rétrospectif sur la naissance des jardins ouvriers, étroitement liés à la croissance et à la densification urbaine qui en découlèrent.
Depuis, la demande des citadins pour des jardins associatifs n'a de cesse d'augmenter : du besoin alimentaire à celui d'une surface minimum d'espace libre ou « espace vert » par habitant, ces jardins prouvent aujourd'hui leur légitimité.

Ciné-débat autour du film « Tant que le soleil frappe»

Le CAUE du Val-de-Marne a répondu à la sollicitation du cinéma la Lucarne de Créteil, pour animer un débat après la projection du film du réalisateur Philippe Petit, sorti en février 2023 et qui questionne la politique de la ville et la place de la nature dans la cité.
Julien Verrier, notre écologue, a participé aux échanges aux côtés des associations locales « Créteil en transition » et « l'Union des Familles laïques ». Il y était question de la nature en tant qu'élément urbain, d'initiatives de végétalisation et de lutte contre le réchauffement climatique.

Archistoire, première application nationale de découverte du patrimoine et des territoires éditée par les CAUE

La « ***Destination Val-de-Marne*** » de l'application Archistoire comporte à présent sept parcours, à découvrir gratuitement sur place ou à distance, via un téléphone portable ou une tablette.
Ils permettent actuellement d'explorer la diversité du patrimoine architectural dedix communes du département.
- Créteil 70's : architecture iconique
- Architecture des Bords de Marne, de Créteil à Joinville-le-Pont
- À la confluence de la Marne et de la Seine, de Charenton-le-Pont à Ivry-sur-Seine
- Grands ensembles et renouvellement urbain à Vitry-sur-Seine
- Les étoiles d'Ivry, une nouvelle forme d'urbanité
- Architectures de briques dans la vallée de la Bièvre
- De l'école vétérinaire aux bords de Marne, à Maisons-Alfort

D'autres visites viendront enrichir notre « ***Destination Val-de-Marne*** » au fil du temps.

Partenariat avec le service culturel de Créteil pour la valorisation du patrimoine

Le CAUE du Val-de-Marne poursuit sa mission de valorisation du patrimoine architectural et urbain dans le cadre d'un partenariat avec le service de la culture de la ville de Créteil.

Tout au long de l'année, des visites grand public et jeune public sont organisées afin de faire découvrir les différents quartiers de la ville.
Le Printemps des cités-jardins, les Journées Européennes du patrimoine ainsi que « Rendez-vous aux jardins » sont autant d'occasions de valoriser le riche patrimoine architectural et naturel de la commune.
Certaines visites ont également permis de faire des découvertes inédites, comme le parcours du conservatoire, entrecoupé d'interludes musicaux, ou la visite du quartier du Palais commentée par ses habitants.

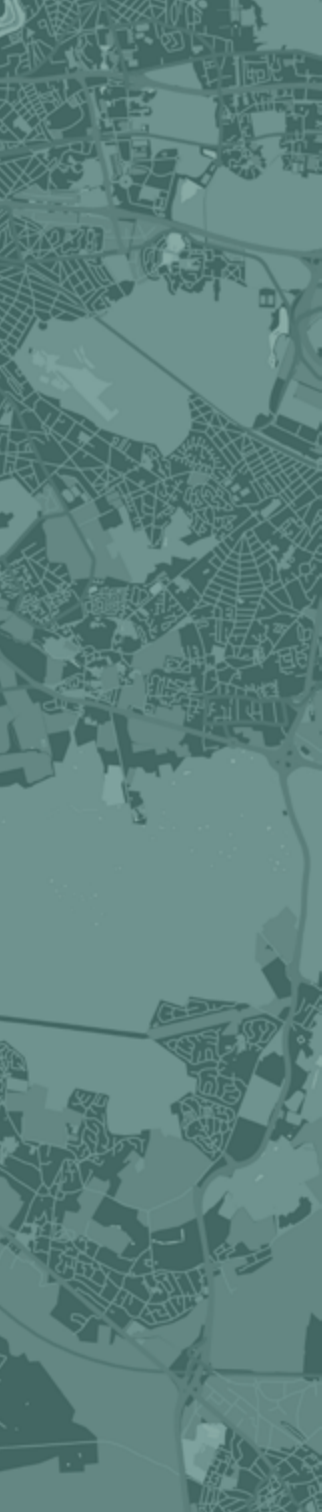

PÔLE ÉNERGIE

62 Accompagnement et information des ménages

72 Accompagnement et information des professionnels et des collectivités

80 Accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique

86 Sensibilisation du jeune public

Accompagnement et information des ménages

Quelques chiffres

2013

conseils énergie

+ de 350 personnes

ont participé à un atelier sur des thématiques liées à l'énergie en 2023

+ 80 %

de nouvelles copropriétés adhérentes sur

CoachCopro

DES DYNAMIQUES TERRITORIALES EN FAVEUR DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC DE LOGEMENTS ANCIENS

La combinaison d'un accompagnement personnalisé des conseillers France Rénov' de l'Agence de l'énergie du CAUE 94 aux porteurs de projets et des dispositifs d'aides financières de la Métropole du Grand Paris a créé une dynamique en faveur de la rénovation énergétique à l'échelle métropolitaine.

Missions de l'Agence de l'énergie

Étant membre du réseau national France Rénov' – service public d'accompagnement à la rénovation de l'habitat –, l'Agence de l'énergie du CAUE du Val-de-Marne a pour vocation d'encourager la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre liées à la conception et à l'usage des bâtiments, ainsi que de promouvoir les énergies renouvelables.

Elle a aussi pour rôle de sensibiliser et d'informer tous les publics sur les questions liées à l'énergie et au climat, de conseiller les particuliers sur les solutions pour l'amélioration des performances énergétiques de leur logement et les aides financières à leur disposition.

Par ailleurs, L'Agence de l'énergie conseille et accompagne les collectivités locales, les bailleurs sociaux, les entreprises et, plus largement, tous les professionnels du territoire.

Accompagnement à la rénovation énergétique

Dans le cadre de leurs missions de service d'accompagnement à la rénovation énergétique, les conseillers France Rénov' de l'Agence de l'énergie guident les porteurs de projets à chaque étape de leur rénovation énergétique : informations préalables (réglementaires, financières…), diagnostics énergétiques, recherche de professionnels, analyse de devis… Un accompagnement personnalisé complet, pour favoriser et encourager les rénovations globales et performantes, c'est-à-dire avec un gain énergétique minimum de 35%, sur l'ensemble des deux territoires d'intervention de l'Agence de l'énergie du CAUE 94 (Grand Paris Sud Est Avenir et Grand-Orly Seine Bièvre). Ce suivi comporte plusieurs volets dont une visite technique du logement, permettant de réaliser une évaluation énergétique sommaire et de conseiller les propriétaires et copropriétaires dans le choix d'un scénario de rénovation globale et performante.

UN PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ? AYEZ LE REFLEXE FRANCE RENOV'.

Le service public pour mieux rénover votre habitat.

Grand Paris sudest avenir

Grand Orly seine bièvre

CEE Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

C/A/U Conseil d'architecture d'urbanisme & de l'environnement VAL DE MARNE

AGENCE DE L'ÉNERGIE

Aides de la Métropole

En complémentarité avec les missions de conseil et d'accompagnement assurées par les conseillers de l'Agence de l'énergie du CAUE 94, la Métropole du Grand Paris a mis en place des aides financières à destination des propriétaires de maisons individuelles et des syndicats de copropriétaires.
Pour les copropriétés, des aides de 5 000 et 10 000 euros permettent de financer des diagnostics techniques globaux (DTG) - afin d'établir des plans pluriannuels de travaux de rénovation énergétique ambitieuse - et des missions de maîtrise d'œuvre conception, pour étudier et réaliser des scénarii de rénovation énergétique globale et performante.
Pour l'habitat individuel, une aide de 1 000 euros permet aux propriétaires de financer un diagnostic architectural et énergétique (DAE) intégrant un audit énergétique de leur logement. Une deuxième aide de 2 000 euros leur permet ensuite de financer une mission de maîtrise d'œuvre de rénovation globale.

Cette synergie de dispositifs d'aides financières et d'accompagnement personnalisé des conseillers France Rénov' de l'Agence de l'énergie du CAUE du Val-de-Marne a créé une dynamique en faveur de la rénovation énergétique du parc de logements sur le territoire métropolitain.

Ainsi, en 2023, dans les deux territoires métropolitains que couvre l'Agence de l'énergie, ce sont :

- 285 nouvelles copropriétés inscrites sur la plateforme CoachCopro, soit 110 de plus qu'en 2022.
- 65 copropriétés qui ont pu bénéficier d'un conseil lors d'une permanence.
- 62 nouvelles copropriétés, parmi les plus actives, suivies pour une opération de rénovation énergétique globale et performante.
- 130 copropriétés en cours d'accompagnement poussé à la fin de l'année 2023.
- 44 accompagnements complets réalisés en habitat individuel.
- 15 diagnostics architecturaux et énergétiques (DAE) effectués.
- 23 missions de maîtrise d'œuvre menées à terme.

Autres actions 2023

Conseil énergie pour les particuliers
Plateforme Pass'Réno Habitat

La plateforme Pass'Réno Habitat, créée par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat-MVE, a été ouverte au printemps 2022. Service gratuit et indépendant de la rénovation énergétique dédié à la maison et à la micro-copropriété, cet outil accompagne les propriétaires du début à la fin, leur donnant accès à des documents et des conseils en ligne, ainsi qu'à un suivi par un ingénieur en maîtrise de l'énergie. Tout cela soit via la plateforme en ligne, par téléphone ou lors de rendez-vous. Une fois leur projet défini, ils sont également mis en relation avec des professionnels affiliés.

Au cours de l'année 2023, il y a eu 635 nouvelles adhésions de propriétaires dans les deux territoires qui nous concernent, ainsi que 181 adhésions de professionnels.

Conseil aux copropriétés
Plateforme CoachCopro®

En 2016, le CAUE 94 et son Agence de l'énergie ont lancé, dans les territoires dont ils sont chargés, la plateforme CoachCopro, créée par l'Agence Parisienne du Climat. Cette plateforme web est un service gratuit et indépendant dédié à la rénovation énergétique des copropriétés, qui permet de les suivre tout au long de leur projet.

Les copropriétaires peuvent accéder à différents documents ainsi qu'à un accompagnement (en ligne, par téléphone ou lors de rendez-vous) proposé par un binôme composé d'un architecte et d'un ingénieur en maîtrise de l'énergie.

Elle comptabilise au 31/12/2023 642 copropriétés adhérentes, dont 285 inscriptions dans l'année.

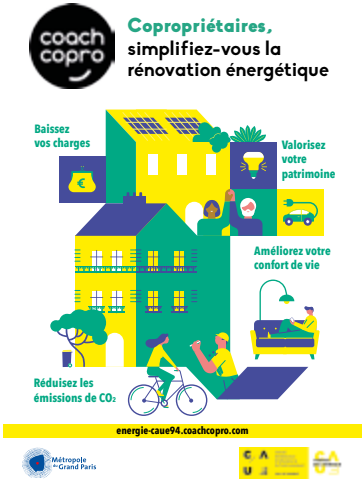

Autres actions 2023

Rénovons collectif

Le dispositif « Rénovons collectif » est un programme financé par les Certificats d'Économies d'Énergie permettant de sensibiliser plus largement les copropriétaires et les acteurs corrélés à la rénovation énergétique des copropriétés.
En 2023, le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir s'est engagé dans ce programme en partenariat avec le CAUE du Val-de-Marne pour une rencontre avec les professionnels du bâtiment sur le sujet de la rénovation énergétique des copropriétés du territoire.
Des webinaires sur les obligations réglementaires et les aides financières en copropriété ont été réalisés en 2023 (rassemblant 72 particuliers), ainsi qu'un événement organisé avec l'AREC pour les élus de GPSEA et une visite de chantier à Vitry-sur-Seine.

Réduire la consommation des ressources et de l'énergie par des gestes simples

Un éco-geste est un geste simple et banal de la vie de tous les jours. L'effet cumulé de l'ensemble des gestes quotidiens influence considérablement les factures et notre impact sur l'environnement. Changer ses habitudes et adapter ses comportements permet de réduire ses frais sur le long terme et de contribuer ainsi à la réduction des émissions carbone.

Des ateliers de sensibilisation aux éco-gestes eau, énergie et ressources sont régulièrement menés pour certains publics : grand public mais aussi des publics plus ciblés comme les seniors, les jeunes actifs, les scolaires ou encore les agents territoriaux de quelques collectivités. Ils sont aussi l'occasion d'échanger sur les pratiques de chacun.

La Pause Réno

La Pause Réno est un cycle de webinaires thématiques de 45 mn, dont l'objectif est d'accompagner les particuliers dans leur projet d'amélioration du logement mais également de leur faire découvrir des solutions architecturales, des techniques ou des matériaux adaptés à leur situation.
En 2023, les six rendez-vous animés par l'Agence de l'énergie ont rassemblé 81 personnes.
Les sujets abordés en 2023 étaient les économies d'eau et d'énergie, la chaudière fioul, le chauffage solaire, l'isolation des combles, l'isolation par l'extérieur, et les matériaux biosourcés.

La Fabrique à projets

La Fabrique à projets est un format d'atelier en petit groupe, créé pour accompagner les particuliers dans leur démarche de projet.
À la fois technique et convivial, moment d'échanges et de partage, il est l'occasion de croiser les expériences des uns pour nourrir la réflexion des autres. De la définition des besoins aux démarches administratives, du choix des matériaux en passant par la lecture des devis, les conseillers du CAUE 94 encadrent les particuliers dans la définition de leur projet en leur apportant les clefs essentielles pour que ce dernier soit durable et performant.

Conseils en énergie

Dans le cadre de conventions partenariales avec les collectivités du territoire d'intervention de l'Agence de l'énergie du CAUE 94, des permanences info-énergie se tiennent une ou plusieurs fois par mois dans différentes villes.

Un rendez-vous personnalisé est proposé aux particuliers pour faire le point sur leur projet, les aider dans la définition de leur programme de travaux, leur apporter des conseils techniques et financiers, les aider dans l'analyse des devis des entreprises et en vérifier la conformité.

Autres actions 2023

Ateliers et conférences sur la rénovation énergétique.

Afin d'informer sur la rénovation énergétique, l'Agence de l'énergie du CAUE 94 organise des conférences ou des ateliers tout au long de l'année. Ces événements sont à destination des ménages possédant une maison individuelle ou résidant en copropriété (notamment les membres de conseils syndicaux).
Le temps de présentation est souvent divisé en trois : une première partie explique comment mener un projet de rénovation en lien avec notre accompagnement, une seconde porte sur des points techniques liés aux travaux et enfin, une dernière partie concerne les aides financières. L'ensemble est ponctué par des échanges avec les participants.
Dans les villes de l'Essonne de notre territoire, les ateliers s'intitulent « Café Rénover Malin ».

Balade urbaine avec une caméra thermographique à Chevilly-Larue

En février, l'Agence de l'énergie et la commune de Chevilly-Larue se sont associées pour organiser une balade urbaine en soirée. Cette déambulation avec une caméra infrarouge a permis, grâce aux clichés de façades, de mettre en valeur les défauts d'isolation des bâtiments et de mieux comprendre et analyser les déperditions thermiques au niveau de leur enveloppe.
La balade s'est notamment intéressée à un bâtiment en cours d'isolation par l'extérieur, pour visualiser l'impact des travaux.

Cette sensibilisation a mené à des conseils personnalisés pour les participants ayant un projet de rénovation énergétique en copropriété ou en maison individuelle.

Stands et salons, sensibilisation lors d'animations communales

Fête de la nature et de la biodiversité (L'Haÿ-Les-Roses), Semaine du développement durable (Choisy-Le-Roi), Atelier écogestes du quotidien pour économiser l'eau et l'énergie (Sucy-en-Brie), Salon national de la copropriété (Paris)… le CAUE du Val-de-Marne a participé cette année à une vingtaine d'événements organisés par les communes, et ainsi sensibilisé 983 personnes.
Les professionnels de l'Agence de l'énergie ont animé des stands sur les écogestes et la rénovation énergétique de l'habitat individuel et des copropriétés.
Le public a été sensibilisé aux bonnes pratiques et aux gestes à adopter à l'intérieur des logements afin de réduire au mieux ses factures d'énergie.
Les stands ont également permis de proposer des conseils sur les travaux de rénovation adaptés aux différents projets des particuliers, tant en habitat individuel que collectif.

Cafés Rénover malin

Le « Café Rénover Malin » est une animation grand public, du type réunion d'informations, portant sur le thème de la rénovation énergétique des logements
Organisé en partenariat avec le Conseil départemental de l'Essonne et l'Agglomération de Grand-Orly Seine Bièvre, cet évènement est déployé uniquement sur les six communes de l'Essonne intégrées au territoire (Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Savigny-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste et Viry-Châtillon).

Il offre la possibilité au grand public de se renseigner sur les démarches de travaux, les aides financières, mais également de rencontrer des conseillers France Rénov' ainsi que des entreprises locales.

Accompagnement et information des professionnels et des collectivités

Quelques chiffres

180

professionnels franciliens
affiliés à

Pass'Réno Habitat

43

acteurs de la
rénovation énergétique

sensibilisés

lors de nos ateliers techniques

VISITE D'UN CHANTIER DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EXEMPLAIRE

L'une des missions de l'Agence de l'énergie du CAUE du Val-de-Marne est de valoriser les bonnes pratiques en matière de rénovation énergétique, en organisant régulièrement des visites de chantiers exemplaires.

La rénovation énergétique spécifique du parc de logements en copropriété requiert des méthodologies singulières qui sont d'ordre social et humain, technique, juridique, réglementaire, financier… Elle nécessite aussi l'intervention de différents acteurs (syndic, conseil syndical, conseiller France Rénov', bureaux d'études, architectes…).

La visite d'un chantier de rénovation énergétique d'une copropriété à Vitry-sur-Seine, le 6 décembre 2023, a été l'occasion de faire un retour d'expérience à une vingtaine d'architectes et de bureaux d'études.

Projet de la copropriété Les Rosiers

Après avoir réalisé un audit global (énergétique et architectural) en 2018, la copropriété Les Rosiers, située au 172 rue Gabriel Péri à Vitry-sur-Seine, a voté en décembre 2021 un programme ambitieux de travaux de rénovation énergétique : isolation thermique des murs par l'extérieur, isolation de la toiture terrasse et traitement de l'étanchéité, remplacement des menuiseries d'origine, amélioration du système de ventilation, réfection de la cage d'escalier.

L'ensemble de ces travaux a généré un gain énergétique de 55%, qui a permis à la copropriété de sortir du statut de passoire thermique en passant de l'étiquette F à l'étiquette D.

Accompagnement de l'Agence de l'énergie

La rénovation énergétique de cet ensemble immobilier de 4 bâtiments et de 165 logements a été portée par le conseil syndical depuis 2016, et a été accompagnée par l'Agence de l'énergie du CAUE du Val-de-Marne du début jusqu'à la fin.

La visite de chantier a été l'occasion de rappeler, entre autres, le rôle déterminant de tiers de confiance de l'Agence de l'énergie au côté du conseil syndical et du syndic :
- Assistance dans la rédaction d'un cahier des charges ; aide dans la recherche et le choix de professionnels.
- Tenue de permanences info-énergie au sein de la copropriété pour répondre en direct aux questions des copropriétaires, en particulier celles relatives aux aides financières.

- Interventions en assemblées générales ou réunions informelles des copropriétaires aux côtés du conseil syndical, notamment pour leur apporter une assistance dans la mobilisation des copropriétaires autour du projet.

L'accompagnement de l'Agence de l'énergie a contribué à la prise de décision en faveur des travaux. Concernant les aspects techniques d'exécution des travaux, la visite a été guidée par le cabinet d'architecture PELEGRIN et l'entreprise SPEBI, qui ont tour à tour présenté les détails techniques du projet, mis en exergue les leçons tirées dans l'exécution des travaux : points forts, difficultés rencontrées, points de vigilance à avoir pour de futurs chantiers.

Autres actions 2023

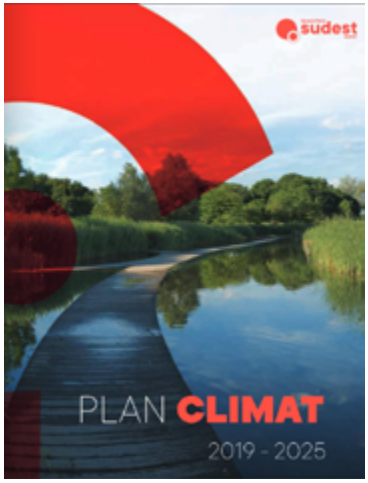

Accompagnement dans le cadre du PCAET de Grand Paris Sud Est Avenir

Suite à l'adoption de son Plan Climat Air Énergie Territorial, le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir souhaite développer des aides financières à la rénovation énergétique sur son parc privé et social.

L'Agence, grâce à son expertise et sa connaissance du terrain, notamment des dispositifs d'aides déjà existants, a accompagné le territoire dans la mise en oeuvre d'une nouvelle aide financière destinée aux copropriétés qui sera déployée en 2024.
Elle a également participé à une réunion de présentation du SLIME auprès des villes du territoire et à des réunions d'évaluation à mi-parcours du PCAET.

Accompagnement dans le cadre du PCAET de Grand-Orly Seine Bièvre

L'Agence de l'énergie du CAUE 94 accompagne la collectivité pour la mise en place de son Plan Climat Air Energie Territorial, en cours de construction.
En 2023, après avoir établi les grands objectifs du plan, le territoire a organisé des concertations pour fixer les actions à mettre en place. C'est dans ce cadre que nous avons co-organisé, avec le territoire, deux ateliers de concertation thématiques sur la rénovation énergétique. Le premier, organisé pour des bailleurs sociaux, a rassemblé 25 participants. Le deuxième atelier, sur la rénovation énergétique de l'habitat privé, a été suivi par 15 participants.

Formation à la réglementation environnementale 2020 des bâtiments neufs (RE 2020) pour les collectivités territoriales

En réponse aux besoins des collectivités, le CAUE du Val-de-Marne a conçu une formation pour leur permettre d'appréhender la réglementation et de mieux cerner les enjeux environnementaux.
L'objectif est d'initier les collectivités territoriales à la nouvelle réglementation environnementale 2020 (RE 2020), de répondre à leur questionnement sur ce sujet et de les sensibiliser sur les nouvelles pratiques constructives. Dans ce cadre, pour les agents des services urbanisme des villes d'Ivry et de Vitry, le CAUE et l'Agence de l'énergie ont organisé une visite du projet de maison-atelier par Francis Landron. Situé sur les hauteurs d'Ivry-sur-Seine, dans le quartier Louis-Bertrand, ce projet est construit en ossature bois avec remplissage en paille. Les enduits de finition sont en terre et paille. Le bâtiment neuf accueille l'agence d'architecture de Francis Landron, ainsi que deux logements. Une première visite de ce bâtiment avait déjà eu lieu au début de la construction, lorsque l'ossature en bois était encore bien visible.

Les ateliers techniques de Pass'Réno Habitat

Les ateliers techniques sont des évènements au cours desquels des professionnels de la rénovation énergétique sont invités à échanger avec les conseillers France Rénov' sur le dispositif Pass'Réno Habitat. En 2023, l'Agence de l'énergie a organisé trois rencontres :

• Un atelier sur la rénovation globale, qui a rassemblé 17 professionnels ayant déjà travaillé en équipe ou souhaitant simplement s'informer. Plusieurs intervenants sont venus partager leurs expériences de chantier.

• Un atelier sur le bâti ancien a permis d'aborder la spécificité de la rénovation de ce bâti : un architecte, une entreprise spécialisée dans le chanvre et une architecte réalisant des DAE sont intervenus devant un public d'une vingtaine de professionnels.

• Le sujet du troisième atelier était : Comment répondre aux questions des particuliers en matière de biosourcé ?

DOREMI

En 2023, l'Agence de l'énergie du CAUE 94 a continué son action de déploiement du dispositif de rénovation globale et performante de la maison individuelle, DOREMI, pour les territoires Grand-Orly Seine Bièvre et Grand Paris Sud Est Avenir. En tant qu'animateur territorial du dispositif, l'Agence de l'énergie est l'interlocuteur dédié des particuliers souhaitant s'inscrire dans une démarche de rénovation globale et performante. Nous participons aussi à la mobilisation des professionnels pour constituer les équipes d'artisans, par le biais d'événements que nous organisons en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne.

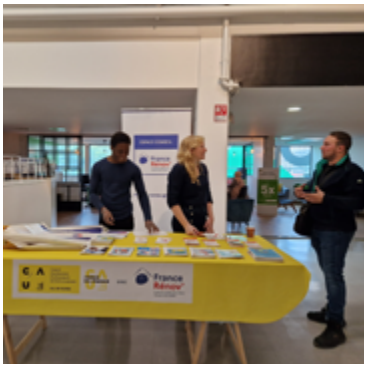

Stand d'animation pour les professionnels

En partenariat avec l'enseigne Leroy Merlin à Ivry-sur-Seine, l'Agence de l'énergie du CAUE 94 a animé un stand dédié à la rénovation énergétique dans les locaux du magasin situé Quai d'Ivry. L'objectif était de se faire connaître des professionnels fréquentant le magasin. Cela a aussi été l'occasion d'échanger avec des particuliers sur leur projet de rénovation énergétique. Plusieurs supports ont été mis à la disposition des clients. Cette première rencontre a permis de projeter un futur programme d'animations au sein du magasin, afin d'apporter des réponses personnalisées aux personnes désireuses de réaliser des travaux de rénovation énergétique.

Salons professionnels

Salon PASSIBAT, Forum Habiter Durable, moments d'échanges « Du tac au tac » dans le cadre du dispositif Pass'Réno Habitat, Salon de la copropriété, Forum Rénodays, Journées France Rénov' : tout au long de l'année, l'Agence de l'énergie du CAUE du Val-de-Marne a multiplié les occasions de participer à des événements afin de se faire connaître des professionnels de la rénovation et d'accroître son réseau.

Ces échanges permettent à nos conseillers de faciliter la mise en relation des particuliers avec les professionnels, mais aussi de se former aux bonnes pratiques et d'organiser des évènements sur des thématiques d'actualité.

Accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique

Quelques chiffres

94

personnes formées
à la

lutte contre
la précarité énergétique

dans 12 communes

35

ménages
accompagnés à domicile

FORMATION À LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'Agence de l'énergie est engagée dans le dispositif des Visites énergie pour lutter contre la précarité énergétique. Nous accompagnons les collectivités porteuses du projet et sommes également pilotes de l'animation du réseau partenarial qui fait vivre le dispositif. Nous proposons, dans ce cadre, des journées de formation sur la lutte contre la précarité énergétique.

Présentation des « Visites énergie »

L'Agence de l'énergie est engagée dans le dispositif des Visites énergie, financé par le département et les trois établissements territoriaux du Val-de-Marne pour lutter contre la précarité énergétique. Il s'agit de visites à domicile permettant aux ménages de repérer les causes d'inconfort ou de surconsommations sur lesquelles agir, afin de pouvoir ensuite leur proposer un accompagnement personnalisé et adapté.

Modalités de la formation

La formation vise à aider les professionnels à comprendre le phénomène de précarité énergétique, à identifier les ménages qui sont dans cette situation et à trouver des solutions pour aider les familles.
Elle permet également de s'approprier des outils de sensibilisation mis à disposition pour mener des actions de lutte contre la précarité énergétique (ateliers collectifs, exposition, stands...).

Elle s'adresse à tout professionnel qui souhaite approfondir le sujet de la précarité énergétique. En 2023, le public était majoritairement composé de travailleurs sociaux : assistantes sociales, conseillères en économie sociale et familiale, mais également des agents de collectivité en contact avec le public comme les agents d'accueil des mairies ou bien des membres de services plus spécifiques comme les services habitat ou insalubrité.

La formation dure une journée complète ou deux demi-journées. Elle mélange des parties théoriques mais également des éléments plus concrets.
En préambule, la précarité énergétique est clairement définie afin d'avoir une base commune et quelques chiffres clés sont donnés pour donner la mesure du phénomène.
Nous abordons ensuite les causes et les conséquences de la précarité énergétique, ce qui permettra aux participants d'identifier les ménages en situation de précarité énergétique et d'aider au

repérage des personnes en difficulté grâce à certains signaux. Après quoi sont présentées les solutions existantes sur le territoire pour accompagner les ménages concernés en fonction de leur profil et de leurs difficultés. Il y a également une partie plus pratique au cours de laquelle les participants vont appréhender différents outils de sensibilisation qu'ils pourront par la suite mettre en œuvre auprès du grand public, via des stands ou lors d'ateliers collectifs. D'autres clés, comme par exemple les bases de l'analyse d'une facture d'énergie, sont également données pour être réutilisées dans le cadre d'entretiens et de conseils plus personnalisés.

Bilan

En 2023, 7 sessions de cette formation ont été proposées et différentes structures de 12 villes ont pu en profiter. Au total, nous avons formé 94 personnes lors de ces journées, pour la majorité des travailleurs sociaux (des communes, de bailleurs, de centres socio-culturels et des espaces solidarité du département), mais également des bénévoles d'associations (Les petits frères des pauvres) ou d'épiceries solidaires et des agents des collectivités. Vous pouvez retrouver le témoignage d'une participante sur notre site internet (rubrique Profiter d'une expertise pour votre collectivité > Aide à la décision > Énergie et climat > Formation à la lutte contre la précarité énergétique).

Autres actions 2023

Accompagnement à domicile pour Valophis Habitat

Depuis de nombreuses années, l'Agence de l'énergie du CAUE 94 a un partenariat avec Valophis Habitat pour accompagner ses locataires en situation de précarité énergétique. Nous intervenons aux domiciles des ménages afin de faire un diagnostic complet de leur logement, leur donner des conseils personnalisés pour réduire leur consommation et installer des équipements pemettant de faire des économies. Nous analysons également leurs factures pour identifier de potentiels abonnements non adaptés ou des tarifications excessives.

L'accompagnement se poursuit pendant une année.

Nous intervenons trois fois au domicile et évaluons les économies engendrées par l'accompagnement. En 2023, 35 ménages ont bénéficié de cet accompagnement.

Animations en pied d'immeuble à Villejuif

Durant la fin d'année 2023, l'Agence de l'énergie du CAUE du Val-de-Marne a réalisé quatre animations de sensibilisation devant un ensemble de logements à Villejuif. Ces animations, en partenariat avec l'APES, ont eu pour but de sensibiliser petits et grands. Chaque atelier avait un thème différent lié aux consommations ou au confort d'un logement : l'électricité, l'eau, le chauffage et l'air intérieur. À chaque fois, des animations pour les enfants étaient prévues, avec distribution d'un livret pédagogique. Parallèlement, des échanges avec les parents ou adultes ont permis d'évoquer des incompréhensions liées aux factures d'eau ou d'énergie et de promouvoir le dispositif des Visites Énergie réalisées dans le cadre du SLIME - Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie.

ECO-LOGIS

Sensibilisation du jeune public

Quelques chiffres

130

enfants
d'Ivry-sur-Seine

ont suivi nos ateliers

17

classes
ont participé au projet

« Les p'tits Vitriots défient l'avenir »

Autres actions 2023

Ateliers scolaires

En 2023, l'Agence de l'énergie a continué les ateliers scolaires avec la ville d'Ivry-sur-Seine.
Neuf ateliers, adaptés au niveau de chaque classe et abordant des thématiques variées, ont été réalisés dans les écoles primaires Rosalind Franklin et l'Orme aux chats.
Quelques exemples : Les trois petits cochons ont-ils vraiment eu raison de choisir la maison en brique ? Savez-vous avec quels matériaux sont construits les bâtiments qui vous entourent ? Qu'est ce que l'isolation d'un bâtiment ?
Ces ateliers sont une initiation à la construction écologique, mais permettent aussi d'aborder des sujets concernant les consommations d'eau et d'énergie. L'un d'entre eux, réservé aux CM2, a eu pour but de réaliser l'audit énergétique de l'école.

« Les P'tits Vitriots défient l'avenir », en partenariat avec l'Exploradôme à Vitry-sur-Seine.

L'édition 2022-2023 du défi école « Les P'tits Vitriots défient l'avenir » a tenu toutes ses promesses.
17 classes de CM1/CM2 (soit deux de plus qu'en 2021-2022) issues de neuf écoles (trois de plus qu'en 2021-2022) de Vitry participent à ce projet original de sensibilisation au développement durable, initié en 2016, qui vise à encourager les élèves à réduire leur impact écologique et celui de leur école en accomplissant des actions concrètes et bénéfiques pour la planète.
Trois thématiques ont été choisies cette année : Économisons l'énergie / Cultivons la ville / Préservons les ressources naturelles. Six classes travaillant sur les économies d'énergie ont bénéficié d'ateliers menés par l'Agence de l'énergie.

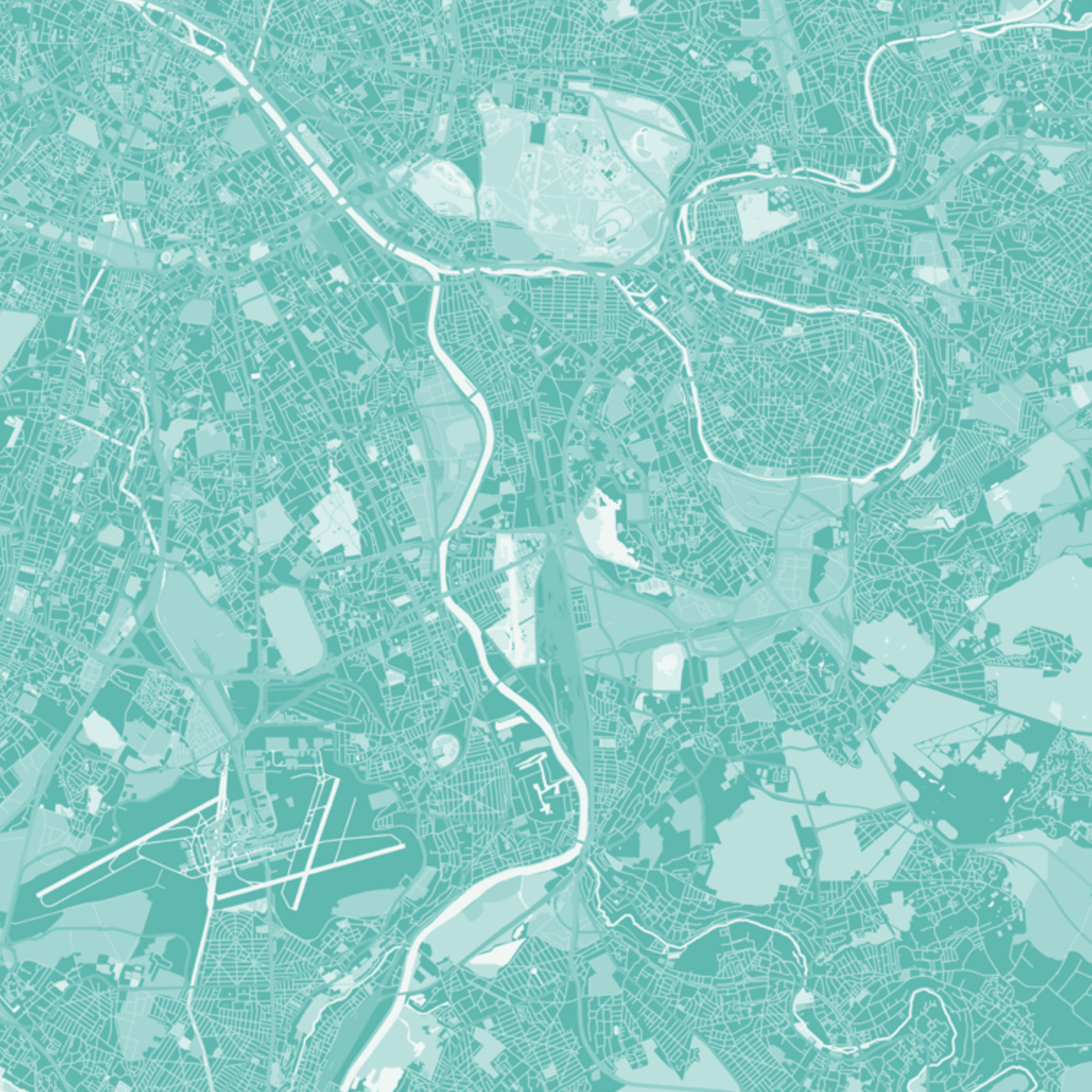

LE CAUE 94 ET L'AGENCE DE L'ÉNERGIE

92 Le fonds documentaire

93 RES'AUE

94 L'Observatoire national des CAUE

95 Newsletter « Empreintes »

96 Communication

98 Revue de presse

LE FONDS DOCUMENTAIRE

Le fonds documentaire du CAUE, dont une partie est consacrée au Val-de-Marne, est composé :

• de documents réalisés en interne : diagnostics, études, inventaires, cahiers de recommandations
• de documents techniques et réglementaires relatifs à l'architecture, à l'urbanisme, à l'environnement, à l'énergie, à l'aménagement, au paysage, à l'espace public ou encore au patrimoine du Val-de-Marne
• de périodiques spécialisés traitant d'architecture, d'urbanisme, de paysage ou d'écologie
• d'ouvrages plus génériques, thématiques ou pédagogiques, portant sur l'architecture et ses grands courants, la planification urbaine, le logement, les parcs et jardins.

Toutes ces références sont accessibles sur le portail documentaire des CAUE d'Île-de-France, RES'AUE (http://resaue.caue-idf.fr/), et consultables par tous, sur rendez-vous, dans nos locaux.

Les documentalistes de l'Union régionale des CAUE d'Île-de-France mettent également à la disposition de leurs équipes et du grand public plusieurs outils : des dossiers thématiques, une veille en ligne sur l'actualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère locale et nationale (https://www.scoop.it/u/caue-78), un Abécédaire du particulier constitué de fiches thématiques (https://www.caue94.fr/abcdaire).

RES'AUE

RES'AUE (http://resaue.caue-idf.fr/) rassemble les fonds documentaires des CAUE franciliens dans un catalogue partagé de plus de 112 000 références bibliographiques : articles de revues spécialisées, ouvrages, études, rapports, mémoires.

RES'AUE est un portail documentaire qui s'adresse au personnel des CAUE d'Île-de-France, mais aussi à un public plus large désireux de trouver de l'information relative à l'architecture, à l'urbanisme, à l'environnement ou au paysage : collectivités locales, particuliers, étudiants, associations, acteurs de la construction et de l'aménagement, partenaires, etc. Les utilisateurs peuvent y effectuer des recherches (simples et avancées), accéder à l'information via différents services (alertes, sélections de ressources...) ou encore consulter les produits documentaires réalisés par les documentalistes des CAUE (dossiers thématiques, bibliographies, veille, etc).

RES'AUE est alimenté par les documentalistes des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Île-de-France (CAUE 78, 93, 94, 95). Cet outil collaboratif permet de mutualiser le traitement de l'information, d'en améliorer la diffusion auprès des équipes et du public ou encore de mettre en valeur la richesse informationnelle et les spécificités des CAUE.

L'OBSERVATOIRE NATIONAL DES CAUE

Le CAUE du Val-de-Marne contribue à alimenter l'Observatoire national des CAUE (http://www.caue-observatoire.fr/) avec des projets d'architecture ou d'urbanisme val-de-marnais.

L'Observatoire national des CAUE permet d'avoir accès à :
• une base de données régulièrement actualisée pour faire connaître la production architecturale, urbaine et paysagère, ceci à une échelle départementale et nationale
• une sélection d'opérations choisies par les équipes des CAUE pour la qualité de leur conception, leur caractère innovant, leur valeur d'usage.

Des formulaires de recherches simples ou avancées permettent aux utilisateurs d'effectuer des sélections thématiques et / ou géographiques. Ils peuvent ainsi découvrir des exemples variés de réalisations architecturales (équipements scolaires, culturels ou sportifs, habitats collectifs ou individuels) et d'aménagements urbains (espaces publics, jardins, etc.).
Ces exemples constituent un catalogue de références destiné à tous, particuliers comme professionnels, et s'avèrent utiles pour les architectes conseil, qui peuvent notamment les présenter au public et s'y référer dans le cadre de leurs permanences.

72 projets val-de-marnais sont à ce jour référencés.

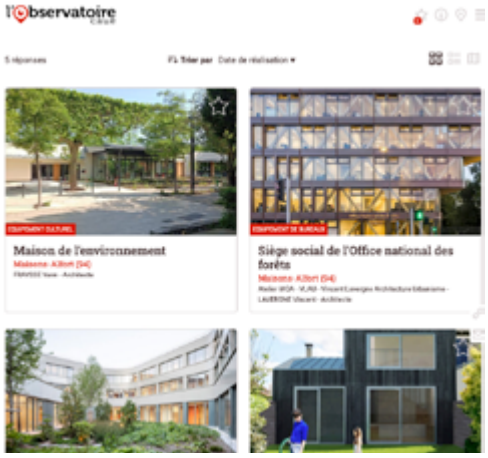

NEWSLETTER « EMPREINTES »

Conformément à ses missions, instaurées par la Loi sur l'architecture de 1977, le CAUE du Val-de-Marne propose un rendez-vous régulier, sur abonnement, aux professionnels du cadre de vie, aux collectivités et aux organisme publics.

Cette lettre d'informations, dont le premier numéro EMPREINTES #1 est paru en novembre 2021, vise à faire connaître nos actions mais aussi notre regard vis-à-vis de l'actualité du territoire, et plus largement de nos disciplines et de leurs enjeux.
Ce rendez-vous bimestriel permet de partager avec les collectivités et les Val-de-Marnais les sujets sur lesquels le CAUE se mobilise : axes de travail, projets en cours, retours d'expérience mais aussi propositions de visites, de rencontres, webinaires, conférences, ateliers, ressources disponibles, ...
Notre newsletter s'adresse aux architectes, urbanistes, paysagistes, professionnels ou élus des collectivités, écologues, ingénieurs ou conseillers en maîtrise de l'énergie, promoteurs, bailleurs, aménageurs, entreprises du BTP, partenaires institutionnels et culturels.

Le titre de notre newsletter EMPREINTES a pour but d'évoquer l'impact que les actes de bâtir, de rénover ou d'aménager peuvent représenter, tant d'un point de vue architectural, urbain, paysager ou écologique qu'historique.

Cette démarche de communication s'inscrit dans la continuité de nos actions sur les réseaux sociaux Facebook et Linkedin notamment, afin d'amplifier la possibilité, pour les Val-de-Marnais, de bénéficier des services proposés par le CAUE 94.

Trois numéros ont paru au cours de l'année 2023. Ils nous ont permis d'aborder des sujets divers tels que la végétalisation des cimetières, l'élaboration d'un PLU intercommunal, les comportements à adopter face à un épisode de chaleur. Certaines de nos actions en cours ont également été valorisées (formation à la qualité architecturale, visite de chantier exemplaire, projet mené avec le public scolaire dans le cadre du prolongement de la ligne 14 du métro, etc.).

N°8 - Juillet 2023

LA PAROLE DU CAUE

Traverser un épisode caniculaire

Avec le dérèglement climatique, les épisodes de canicule vont gagner en fréquence, en durée et en intensité. L'arrivée de l'été est l'occasion de rappeler les comportements à adopter.

Lire plus...

COMMUNICATION

Temps forts de l'année 2023

Au-delà des actions de communication récurrentes vers nos différents publics (mailings, mise à jour du site Internet, présence sur les réseaux sociaux, envoi d'informations aux communes, etc.), quelques projets nous ont plus particulièrement mobilisés au cours de cette année 2023. Il faut noter que l'activité de ce pôle a été marquée par le départ, début mai, d'une des deux salariées travaillant à la communication, ce qui n'a pas été sans impact sur l'organisation du travail.

2ème édition du Palmarès « Architectures habitées dans le Val-de-Marne »

L'appel à candidatures de ce Palmarès ayant été lancé fin 2022, la communication sur cet événement s'est étalée tout au long de l'année 2023, avec un pic au moment de la phase « vote du public », en février-mars.
Les partenariats contractés en 2020 avec la revue « Architectures à vivre », le Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Île-de-France, l'Union des Architectes du Val-de-Marne et « Architectes & particuliers » ont été reconduits. S'y est ajouté, pour cette édition, un partenariat avec l'association « Fibois Île-de-France », qui fédère l'ensemble des professionnels franciliens de la forêt et du bois.
Nous avons reçu deux fois plus de candidatures que pour la première édition du Palmarès.

Suivez les guides

Une nouvelle action de formation de guides avec des habitants du quartier du Palais, à Créteil, a été mise en œuvre en 2023 à la demande de l'APES, une association du groupe Action Logement. Au-delà des séances de formation à proprement parler et de conception du parcours de visite, une communication a été nécessaire au moment des premières visites effectuées pour le public. Un collectif de graphistes a aussi travaillé sur une signalétique pour le parcours et une architecte du CAUE a conçu un logo qui, appliqué sur des t-shirts, permet d'identifier les guides lors des visites. L'objectif est que les habitants-guides soient autonomes pour mener des visites dans le cadre d'événements tels que les Journées Européennes du Patrimoine.

Inventaire du bâti scolaire dans le Val-de-Marne

Le CAUE a lancé en 2023 une étude d'inventaire et d'analyse des qualités architecturales et constructives du bâti scolaire sur le département, dans l'idée de pouvoir conseiller au mieux les collectivités désireuses d'entreprendre des travaux de rénovation dans leurs écoles. Des rendez-vous ont été organisés dès la fin 2023 pour présenter les premiers résultats, exigeant une communication spécifique en direction des collectivités.

Réseaux sociaux

Sur les réseaux, le CAUE est présent sur LinkedIn et sur Facebook.
Grâce à Linkedin, nous sommes en lien avec un réseau de professionnels et d'élus, tandis que Facebook nous permet de toucher un public plus large pour communiquer sur nos événements du type conférences, visites et parcours.

Nous avons créé un compte spécifique pour le Palmarès « Architectures habitées », qui nous a permis de communiquer sur cette action tout au long des différentes étapes de la deuxième édition.

Revue de presse

La communication du CAUE auprès de tous les publics se traduit également par la rédaction et la diffusion d'informations dans la presse locale et/ou professionnelle, en fonction des besoins.
Les évènements que nous organisons sont régulièrement annoncés dans la presse écrite et sur Internet.

Vous trouverez ci-après une sélection d'articles parus en 2023 :

Cours Oasis :
- Cachan Le Mag n° 332, janvier
- Vincennes Info n° 800, juin

Conseils et éco-gestes :
- Villejuif Notre Ville n° 282, avril & n° 284, juin

Actions de l'Agence de l'énergie :
- Chevilly-Larue Le Journal n° 249, mars
- Vitry le mensuel n° 211, décembre

Journées du Patrimoine :
- Vitry le mensuel n° 208, septembre

Au fil des rails :
- Thiais magazine n° 126, septembre

© Compliments

Pendant les vacances d'automne les enfants du groupe scolaire du Coteau ont participé à la plantation de végétaux dans le cadre du projet de création des cours dites "oasis".

ENVIRONNEMENT

Les cours de récré se réinventent au Coteau

Depuis plus d'an, la Ville a engagé une vaste concertation avec les élèves, la communauté éducative et les riverain·es du groupe scolaire du Coteau. L'objectif ? Transformer les cours de récréation et du parvis de l'établissement pour en faire des îlots de fraîcheur et des espaces à vivre végétalisés pour le bien-être des enfants.

Depuis plus d'un an, les enfants et les enseignant·es du groupe scolaire du Coteau participent, avec les services de la Ville, au projet de réaménagement des quatre cours de récréation de cet établissement. Ensemble, ils entendent transformer ces lieux de vie scolaire. En effet, les sols bitumés et imperméables des cours présentent de nombreux inconvénients. En cas de canicule, ils deviennent de véritables puits de chaleur et, à l'inverse, lors des périodes pluvieuses, les eaux de pluie ne s'écoulent pas normalement, les rendant quasiment impraticables. Ces phénomènes sont de plus en plus fréquents avec le changement climatique. Aussi, la Ville a souhaité s'inspirer de l'exemple des cours Oasis réalisées dans d'autres villes en France et en Europe. L'enjeu ? Faire des cours d'écoles des espaces rafraîchis, plus agréables à vivre au quotidien et mieux partagés par toutes et tous. La Ville souhaite ainsi y introduire davantage de végétation, assurer une meilleure gestion des eaux de pluie ainsi qu'une meilleure répartition de l'espace.

Une large concertation

Le projet actuel dans le quartier du Coteau est d'envergure. S'il prévoit la réfection des quatre cours existantes, il envisage aussi leur extension et la création d'un vaste parvis paysager et végétalisé, en bordure de la rue Gaston-Audat. En tout, cette opération concerne plus de 4 200 mètres carrés de surface au sol à réaménager. « *Pour répondre à ce défi, la Ville a souhaité associer tous les publics concernés dès l'origine du projet. Avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Val-de-Marne (CAUE 94), une large concertation a ainsi été organisée* », souligne Dominique Lanoë, adjoint à la maire chargé de la Vie scolaire et des activités périscolaires. Les premières réunions d'information se sont tenues dès la fin du premier semestre 2021. Puis, de septembre à novembre de la même année, les enfants de l'école élémentaire et ceux de l'accueil de loisirs maternel ont participé à plusieurs ateliers pour exprimer leurs idées. « *Nous avons commencé avec les enfants car ce sont les premiers usagers de ces cours. Il était important qu'ils fassent un premier diagnostic et qu'ils expriment leurs attentes. Ensuite, nous les avons invités à imaginer leur futur espace de jeu. Peu à peu, ils sont entrés dans une démarche de projet* », souligne Hector Moric du CAUE 94. Ce travail de fond a abouti à la réalisation d'une maquette reprenant leurs propositions.

Celle-ci a été exposée pendant un mois à la fin de l'année 2021. Dans le même temps, la Ville et le CAUE 94 ont mis en place des ateliers de co-conception avec la communauté éducative, les parents d'élèves et les services municipaux. Les riverain·es ont également été invité·es à une réunion de concertation sur l'aménagement du parvis de la rue Gaston-Audat. Plusieurs mois d'échange, d'écoute et de propositions qui ont levé certaines appréhensions et, surtout, permis à chacun·e de devenir des acteurs du projet.

Deux cours déjà aménagées

Cet été, deux cours ont d'ores et déjà été livrées et les enfants ont eu le bonheur de les découvrir lors de cette rentrée. Pendant les vacances scolaires d'automne, plusieurs ateliers ont également été organisés. En effet, les enfants, en lien avec les agents des services municipaux et les entreprises du chantier, ont été invités à participer à la plantation des végétaux dans les deux cours aménagées. Parallèlement, le CAUE 94 et la Ville poursuivent leur mission d'accompagnement des différents publics. Les enseignant·es, les accueils de loisirs et les agents des services municipaux travaillent à l'élaboration d'une charte d'usage concertée de ces nouvelles cours. Comme le souligne Jean Santiago, directeur de l'école élémentaire du Coteau « *les cours oasis bousculent notre représentation et nos pratiques des cours de récréation. Elles nous invitent à une réflexion globale avec nos élèves sur leurs usages. Un bel outil pédagogique et éducatif qui sensibilise nos jeunes aux enjeux climatiques, tout en renforçant leur bien-être par la prise en compte de leurs différents besoins.* »

Un jardin extraordinaire en devenir

À la fin de l'année 2023, le groupe scolaire du Coteau prendra un air de « *jardin extraordinaire* », comme le chantait si bien Charles Trenet. « *Un jardin avec des sols de natures différentes, des expositions et des ambiances variées ainsi que du mobilier, des jeux, des plantations* », précise Elisabeth Heyler, paysagiste-conceptrice et maître d'œuvre du projet. Les sols bitumés laisseront ainsi place à des revêtements perméables. Les eaux de pluies seront en partie récupérées et stockées à des fins ludiques dans des sortes de chemins d'eau. De même, les enfants et leurs enseignant·es disposeront d'un jardin potager, d'un terrain de sport et plusieurs espaces de jeux seront installés. Les arbres existants et le nouveau parvis seront également agrémentés d'espaces verts permettant d'accueillir la biodiversité. Enfin, la pente, si prégnante dans ce quartier en surplomb de la vallée de la Bièvre, sera mise en valeur par différents franchissements comme des toboggans ou des petites pentes d'escalade. Par ailleurs, les cours, accessibles pour les personnes à mobilité réduite (PMR), permettront des temps calmes et des activités pédagogiques notamment autour de la ressource en eau et de la nature. Elles seront aménagées avec un mobilier aux formes simples et élégantes, en harmonie avec l'architecture du bâtiment. ■

© Alain Jegou

Parole à…

Élisabeth Heyler,

paysagiste-conceptrice et maître d'œuvre du projet, agence Complémenterre

En tant que paysagiste-conceptrice et maître d'œuvre, comment concevez-vous votre rôle dans la conduite de ce projet ?

« Mon métier consiste à tisser des liens entre les lieux et les usages, les aspects techniques et sensibles. Comprendre le site, écouter les attentes de chacun nous permet de dessiner son fonctionnement futur. Ce projet conserve la mémoire des anciennes parcelles jouxtant l'école, la pente qui fait la personnalité de ce quartier et les arbres des cours, qui deviennent des passeurs d'histoire. La maîtrise d'œuvre est une étape essentielle pour dépasser le stade du projet et traduire le rêve en réalité. Mais ce n'est qu'une étape. En amont, le CAUE 94 et la Ville ont fait un travail formidable, engageant l'ensemble des acteurs dans une dynamique de projet. Nous le continuons avec les entreprises sur le chantier d'une part, les enseignants et la Ville pour la charte d'usages d'autre part, ainsi que les enfants lors des ateliers de co-construction des coffres-bancs, des murs d'expression ou encore des plantations. Nous espérons que cette coopération, qui se poursuivra dans le partage de l'entretien des cours, amènera une cohabitation respectueuse des lieux par tous. »

En cette période de réchauffement climatique, quelle est l'importance de ce projet ?

« Ce projet de cours oasis est au cœur des préoccupations actuelles comme l'artificialisation des sols, la protection de la biodiversité, la préservation de la ressource en eau. Les enfants qui grandissent dans ces cours-jardins vont pouvoir expérimenter et découvrir un nouvel environnement, plus proche de la nature, plus riche de matières, de végétation et de sols vivants. Ces expériences nouvelles leur permettront d'acquérir la créativité nécessaire pour s'adapter au monde de demain et prendre soin de notre planète. »

Cours « îlots » : pour voir l'école côté jardin !

ENVIRONNEMENT Initié en septembre 2021, le projet de cours îlots (ou ILOT pour Investissement à Long terme – Objectif Transition écologique) est désormais une réalité à Vincennes ! Le 13 mai, le maire et la Municipalité, aux côtés des familles et des équipes des trois établissements concernés, ont inauguré les cours repensées des écoles Est-Passeleu, Est-Libération et de la maternelle de l'Est.

C'était un engagement fort pris par la Ville : proposer un réaménagement des cours de récréation afin d'apporter une réponse concrète et locale aux enjeux climatiques. « *Un projet inscrit dans le pacte éco-citoyen, adopté en juin 2022, dont il constitue l'une des 118 actions. Ces cours végétalisées et désimperméabilisées sont aussi le prolongement de plusieurs actions de notre politique de développement durable, saluée en décembre dernier avec l'obtention de la Marianne d'Or du développement durable* », a précisé le maire, rappelant aussi la volonté de la Ville d'assurer à chaque Vincennois la présence d'un espace vert à moins de dix minutes à pied de chez lui.

« La concertation et l'expérimentation ont été au cœur de la démarche »

L'objectif des cours îlots est double : d'une part, lutter contre le réchauffement climatique – dans un avis rendu public le 4 mai dernier, le Conseil national de la transition écologique (CNTE) indiquait que la France devait se préparer à un réchauffement climatique allant jusqu'à + 4 °C en Métropole ; mais aussi faire évoluer les usages, notamment en favorisant la mixité filles-garçons.

Dès son lancement, l'échange d'expérience a été le moteur du projet. Pour chacun des trois établissements, une classe pilote a été identifiée, impliquant au total une soixantaine d'élèves. Dès la rentrée 2021, ces classes ont effectué des visites dans le bois de Vincennes pour expérimenter les matériaux naturels et les jeux d'une cour îlot. L'idée étant qu'à la Toussaint, ils soient en mesure de proposer les bases d'une nouvelle cour. En parallèle, enseignants, directeurs d'écoles, ATSEM, personnels des

accueils de loisirs et gardiens d'école ont pu visiter une cour oasis à Paris et se rendre à leur tour dans le bois de Vincennes. À l'issue de trois réunions de concertation et sur la base des réflexions des enfants, un scénario final a été proposé. Et pour piloter au mieux ce projet d'envergure, la Ville a fait le choix de s'entourer du CAUE 94 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val-de-Marne), afin de donner aux usagers de ces cours la possibilité de formuler des propositions pour repenser le partage de l'espace, identifier de nouveaux usages et améliorer le confort au quotidien, notamment l'été.

Livrées dès la rentrée de septembre 2022, après plusieurs mois de travaux, les cours îlots ont ensuite évolué au fil des plantations imaginées avec le cabinet Wagon Landscaping et réalisées dans le respect du rythme des saisons. Ces cours sont donc le fruit d'une véritable intelligence collective.

Lorsque l'on découvre les nouvelles cours îlots, la première pensée qui vient à l'esprit, c'est : « *Si seulement je pouvais redevenir un enfant !* » Des revêtements semi-perméables ont été installés, pour favoriser l'infiltration de l'eau et le développement des milieux végétalisés (mulch, pavés enherbés…) avec un objectif de 60 % de taux de desimperméabilisation. Le végétal a une place de choix, avec pas moins de 85 espèces sélectionnées. L'idée ? Une floraison et des couleurs variées tout au long de l'année. Les plantes ont aussi été choisies pour leur facilité d'entretien. Côté arbres, en dehors des sujets malades, la plupart a été conservée dans les trois établissements et de nouveaux ont été ajoutés pour un total de 24 arbres à Passeleu, 28 à Libération et 5 à la maternelle de l'Est.

« De nouvelles cours adaptées aux besoins des enfants et aux exigences environnementales »

Les usages ont également été repensés : des parcours d'agilité avec des rondins en bois, des rivières ludiques, des cabanes pour se rencontrer, discuter, se recentrer sur soi, des boîtes à livres, des panneaux d'expression, de nouveaux paniers et cages de football ou encore une via ferrata pour les plus grands, un belvédère et un tunnel pour les plus petits… Filles, garçons, tout le monde trouve sa place et se retrouve pour des moments conviviaux. La récréation devient un lieu de socialisation et d'épanouissement.

Les cours îlots s'inscrivent donc dans un cadre de vie global où la Ville veille à l'inclusion et au bien-être de tous. Ces cours "vertes" sont aussi un formidable outil pédagogique citoyen au service de l'environnement. ■ **MH**

© Hervé Citatel

Ils l'ont dit

« *Avant, tout était bétonné, froid. Aujourd'hui, il y a plein de structures différentes. Je peux même faire de l'escalade ! Et puis, il y a beaucoup de plantes. J'ai découvert l'ail des ours, j'en cueille souvent !* »

Paul en CE1 à l'école de l'Est Libération

« *Il y a beaucoup de matériaux différents, dont le bois, qui ramènent de la chaleur humaine. Le vert est aussi bien présent. Tout cela participe d'une sérénité pour les enfants. L'été, la cour sera aussi plus supportable. Les espaces de convivialité représentent aussi un vrai plus* ».

Marie Butet, maman de Paul

« *Après plus de six mois, je peux dire que ces cours îlots offrent un retour d'expérience des plus positifs : moins d'accidents, un espace mieux partagé entre les filles et les garçons… Les enfants sont acteurs de leur cour, ils la respectent d'autant plus qu'ils l'ont conçue. La cour devient un grand jardin public où il fait bon vivre* ».

Dominique Chevrier, directeur de l'école élémentaire de l'Est Libération

« *Nous sommes très fiers d'inaugurer ces cours. Impliquer toute la communauté éducative mais aussi les enfants, qui ont notamment participé aux plantations, a joué sur la réussite d'un tel projet. Tous les objectifs sont atteints : écologique, pédagogique et citoyen. Maintenant, les enseignants doivent s'approprier leur nouvelle cour pour la faire vivre et en profiter pour initier la classe dehors, les jours d'été* ».

Odile Séguret, adjointe au maire chargée de l'Enfance

« *Notre accompagnement s'est inscrit dans la durée (un an et demi), un temps mis à profit pour bien conseiller la Ville en amont, en particulier sur les études préalables à mener : état des sols, santé des arbres ou plan topographique et réseaux. Les ateliers de sensibilisation ont permis de lever certains blocages et de pousser les enfants à réinterroger les interdictions dans la cour. Aujourd'hui, ces cours îlots permettent de canaliser l'énergie des enfants, réduire la fatigue nerveuse et diminuer le nombre d'accidents* ».

Hugo Le Goff, paysagiste, CAUE 94

vincennes.fr

L'AIR intérieur

CONSEILS ÉNERGIE

Nous passons la plus grande partie de notre temps à l'intérieur mais l'air y est souvent pollué par nos activités (produits d'entretien, tabac...) ainsi que par les matériaux utilisés pour la construction et l'ameublement. Pour bien faire, il faudrait renouveler l'air intérieur régulièrement. Ouvrir les fenêtres 15 minutes tous les jours est très bien mais a un coût quand le chauffage fonctionne. Une VMC (ventilation mécanique contrôlée) qui évacue polluants et humidité est très efficace. Un expert du CAUE pourra vous aider à faire le choix qui correspond à votre besoin.

+ *Prenez rendez-vous pour obtenir des conseils auprès du Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Val-de-Marne : 01 71 33 13 60 / www.caue94.fr*

CONSEIL ÉNERGIE

Faire baisser la facture d'électricité

100€

[illegible]

+ *Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Val-de-Marne [illegible]*

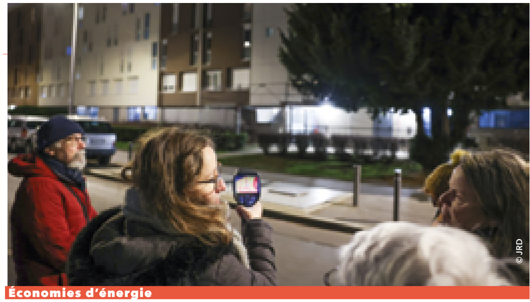

Économies d'énergie

La caméra affiche en bleu les zones froides, en rouge les zones d'émission de chaleur.

À l'heure de l'augmentation record des coûts des énergies, la balade thermique organisée par la Municipalité et le CAUE 94 le 1er février dernier a permis, pour les Chevillais présents, de bénéficier de précieux conseils pour l'éventuelle prochaine rénovation de leur habitation.

Une caméra thermique pour lutter contre les déperditions

Dans la nuit noire, un petit groupe d'une dizaine de personnes s'avance dans la rue Dericbourg. Karine Mantey, conseillère de l'Agence de l'énergie du CAUE 94, braque sa caméra vers un immeuble. Sur l'écran, s'affichent en rouge les zones d'émission de chaleur, en bleu les zones froides. *« La caméra permet de visualiser les points de déperdition, à condition d'interpréter correctement les données. Tout dépend de la température extérieure, de l'échelle de température affichée à l'écran, du matériau analysé ainsi que de la nature de la pièce vers laquelle est pointée la caméra ».* La balade, tournée vers les habitats collectifs et pavillonnaires, met clairement en évidence les différences entre les logements rénovés et ceux qui ne le sont pas. L'occasion pour les participants de glaner de précieux conseils pour leur propre copropriété. *« Nous envisageons des travaux d'isolation et nous voulions en savoir plus sur les nouvelles réglementations »* témoigne l'un d'entre eux. *« Nous, on a déjà fait l'isolation du toit et maintenant nous cherchons à savoir si une isolation par l'extérieur serait pertinente »* précise un autre. Cette balade thermique, qui s'inscrivait dans le cycle de balades citoyennes organisées par la Municipalité, a permis aux participants de comprendre combien un projet de rénovation thermique doit s'étudier dans sa globalité. Ils étaient alors invités à prendre rendez-vous à l'une des permanences du CAUE 94, qui pourra leur fournir des conseils personnalisés et gratuits. **Prochaine permanence du CAUE 94 : samedi 25 mars de 9h à 12h. Inscriptions au 01 45 60 19 50 ou par mail à agenda21@ville-chevilly-larue.fr**

Géraldine Kornblum

DÉCOUVREZ LES TÉMOIGNAGES DES PARTICIPANTS À LA BALADE EN FLASHANT LE QR CODE

mars 2023 — CHEVILLY•LARUE *le journal*

L'Agence de l'énergie (ALE) du Val-de-Marne est un acteur essentiel de la maîtrise de la consommation énergétique de l'habitat. En partenariat avec la municipalité, elle déploie plusieurs actions auprès des Vitriot·e·s.

Transition énergétique
L'ALE vous guide

Depuis sa création en 2007, l'Agence de l'énergie (ALE) du Val-de-Marne guide le grand public vers des pratiques durables pour réduire les émissions de gaz à effets de serre et se préserver de la précarité énergétique. *"Nous fournissons une assistance gratuite et indépendante"*, explique Komi Ahali, l'un des huit conseillers de l'ALE, qui fait partie du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du département (CAUE 94).

Pour atteindre son objectif, l'organisme ne manque pas d'initiatives ! L'ALE assure un service téléphonique pour les particuliers en quête d'informations rapides (du mardi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30).

Pour des avis plus approfondis, l'ALE tient des permanences, dont deux mensuelles à l'hôtel de ville de Vitry, les premier et troisième jeudis du mois en matinée. Rien de plus simple si on souhaite en profiter : une prise de rendez-vous et, à la clé, de précieux conseils. Dans le cadre de travaux de rénovation énergétique, les ingénieurs-conseil de l'ALE pourront orienter les propriétaires de logement sur les aides financières possibles et les aider à choisir une entreprise. *"Nous allons jusqu'à l'analyse des devis… Toujours avec un regard neutre !"* assure Komi Ahali.

Les habitant·e·s en situation de précarité énergétique pourront quant à eux bénéficier de conseils pour comprendre leurs factures et choisir, si besoin, un abonnement plus adapté, gérer les éventuels impayés et envisager les recours et aides financières possibles. Ils pourront aussi être informés sur des écogestes qui leur permettront de limiter les consommations d'eau ou d'électricité dans leur logement. Lorsque la situation l'exige, il est même possible de faire venir un consultant chez soi : *"Notre accompagnement peut se solder par une visite à domicile. On effectue le tour du logement et on étudie les actions à mettre en place"*, précise notre interlocuteur.

En dehors de ces permanences et visites, l'ALE tient aussi des stands d'info-conseils sur des événements locaux et accompagne des professionnels par le biais de formations, visites guidées et retours d'expérience. Elle se pose aussi comme un allié de la municipalité, comme de l'ensemble des collectivités locales, dans la mise en œuvre des actions dédiées au climat, à travers la formation d'agent·e·s… En somme, elle est sur tous les fronts, pour tout le monde. Ça vaut de l'or, non ? ■ **Nina Senoyer**

Info et rendez-vous au 01 71 33 13 60 ou contact-energie@caue94.fr

▶ Un ingénieur-conseil de l'ALE effectue un diagnostic de déperdition de chaleur grâce à une caméra thermique infrarouge.

Lucie Darbois

Rénovation énergétique

Les bailleurs sociaux s'impliquent

La gestion énergétique d'un immeuble peut avoir un impact sur les finances de ses occupants. En effet, une consommation élevée en la matière se traduit par des charges plus importantes. Pour réduire ces coûts et améliorer la qualité de l'environnement, les bailleurs sociaux mènent des actions de rénovation de leur parc immobilier. Ainsi, la Semise a initié des diagnostics de performance énergétique (DPE) sur ses 3 700 logements vitriots : « *Notre objectif, c'est d'améliorer le confort de vie des habitants, et de réduire leurs frais* », explique Rachid Lehmani, directeur d'exploitation. Après les analyses, place aux travaux ! Isolation des planchers et des combles, remplacement des chaudières vétustes… Toutes les mesures sont bonnes pour réduire les pertes de chaleur ■

Journées européennes du patrimoine

Vitry, patrimoine vivant

Paule Herouard

À Thiais, les élèves de l'école Romain Gary imaginent la ville de demain

Du 28 juillet au 23 septembre 2023

La médiathèque exposait les deux maquettes imaginées et réalisées par les enfants de l'école Romain Gary dans le cadre de l'exposition *Au fil des rails* proposée par la RATP autour du prolongement sud de la ligne de métro 14. Une opération qui clôture un programme de quatre années d'ateliers scolaires qui invitait les enfants à imaginer les quartiers autour des futures gares de la ligne qui entrera en fonction en 2024. Pour rappel, deux gares seront présentes sur cette ligne M14 qui reliera Paris à l'aéroport d'Orly en correspondance avec le RER C, le Tramway 7 et plusieurs lignes de bus : Thiais-Orly (Pont-de-Rungis) située rue du Docteur Marie, et Chevilly-Larue (marché international) à quelques pas du centre commercial régional Belle Épine qui sera accessible par une passerelle.

Retrouvez toutes nos informations sur :

www.caue94.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

www.facebook.com/CAUE94/
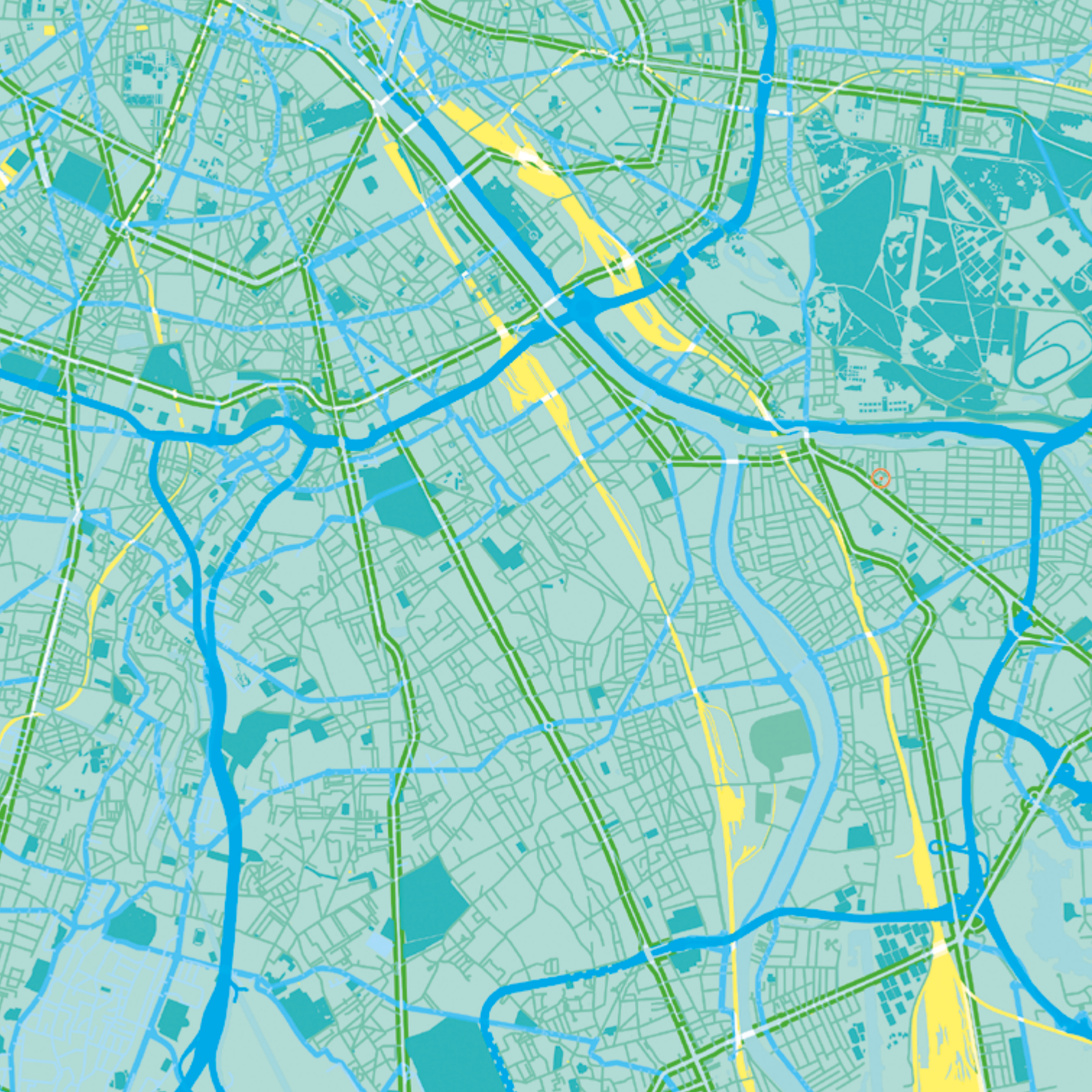
www.linkedin.com/company/caue-94/